

**Procès-verbal des délibérations
du Comité Syndical
du Syndicat de Rivières les Ussets
du 10 avril 2024**

<p>Nombre de délégués :</p> <p>En exercice : 16</p> <p>Délégués présents : 12</p> <p>Suppléants (avec voix) : 0</p> <p>Suppléants (sans voix) : 0</p> <p>Pouvoirs : 0</p> <p>Titulaires excusés : 0</p> <p>Titulaires absents : 4</p> <p>.....</p> <p>Votes exprimés : 12</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre,</p> <p>Le dix avril, à dix-neuf heure trente,</p> <p>Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les Ussets dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des associations de la Mairie de Vanzy, à Vanzy, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves MÂCHARD</p> <p>Date de convocation et d'affichage : 29 mars 2024</p>
<p><u>DELEGUES PRESENTS :</u></p> <p><u>Délégués titulaires</u> : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Rémi LAFOND, Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Rémi PONCET, Madame Odile MONTANT, Madame Catherine SGRAZZUTTI, Monsieur Roland NEYROUD</p> <p><u>Délégués suppléants</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avec voix : ▪ Sans voix car titulaires présents : <p><u>DELEGUES EXCUSES :</u></p> <p><u>DELEGUES ABSENTS</u> : Monsieur André BOUCHET, Monsieur Julian MARTINEZ, Monsieur Jean PALLUD, Monsieur Michel PASSETEMPS</p>	

Étaient également présents : Mme Fanny Seyve, directrice.

M. Le Président, après avoir procédé à l'appel, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h30. L'assemblée compte à l'ouverture de la réunion 12 votants.

M. Le Président remercie les membres pour leur présence et de s'être déplacés aussi nombreux.

M. Jean-Marc BOUCHET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

0- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical précédent

L'assemblée est appelée à se prononcer pour l'approbation du compte-rendu de la dernière réunion de comité syndical. Il n'y a pas de remarque particulière.

Le compte-rendu du Comité Syndical précédent est approuvé à l'unanimité.

0-Sujet d'actualité : /

DEL 2024-04-01

Le Président expose les faits suivants.

Il rappelle que le compte de gestion est établi par le comptable public de Rumilly et qu'il retrace les dépenses et les recettes de la collectivité.

Avec les décisions modificatives, le budget en fonctionnement pour l'année 2023 était de 1 133 041,01€.

En fonctionnement, 817 541,93€ ont été dépensés et 789 931,19 € de recettes ont été perçus. Ainsi, il y a un déficit de fonctionnement de 27 610,74€ pour 2023.

Avec les décisions modificatives, le budget en investissement pour l'année 2023 était de 1 194 752,16€.

357 580,87€ ont été dépensés et 511 581,49€ de recettes ont été perçus. Aussi, il y a un résultat d'investissement de 154 000,62€.
Le résultat de l'exercice 2022 est donc porté à 126 389,88€.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 074022 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC RUMILLY ETABLISSEMENT : SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

Résultats budgétaires de l'exercice

81400 - SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES		Exercice 2023		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales (a)	1 194 752,16	1 133 041,01	2 327 793,17	
Titres de recette émis (b)	511 581,49	1 294 717,85	1 806 299,34	
Réductions de titres (c)		504 786,66	504 786,66	
Recettes nettes (d = b - c)	511 581,49	789 931,19	1 301 512,68	
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)	1 194 752,16	1 133 041,01	2 327 793,17	
Mandats émis (f)	371 560,87	930 968,71	1 302 529,58	
Annulations de mandats (g)	13 980,00	113 426,78	127 406,78	
Depenses nettes (h = f - g)	357 580,87	817 541,93	1 175 122,80	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE				
(d - h) Excédent	154 000,62		126 389,88	
(h - d) Déficit		27 610,74		

En intégrant les résultats cumulés antérieurs, le résultat de clôture de l'exercice 2023 est donc de 200 807,76€ en fonctionnement et de 358 565,86€ en investissement, ce qui porte le résultat cumulé total à 559 373,62€ à la clôture de l'exercice.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 074022 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC RUMILLY ETABLISSEMENT : SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

81400 - SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES		Exercice 2023			
	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	204 565,24		154 000,62		358 565,86
Fonctionnement	228 418,50		-27 610,74		200 807,76
TOTAL I	432 983,74		126 389,88		559 373,62
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	432 983,74		126 389,88		559 373,62

Le Compte de Gestion établi est conforme au Compte Administratif du Syr'Usses.
Les élus du Comité Syndical sont amenés à vérifier l'identité et l'exactitude de valeurs, entre les écritures du Compte Administratif de la collectivité et le Compte de Gestion du comptable public.
Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération et d'approuver le Compte de Gestion dressé par le comptable public pour l'année 2023 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.
M. Le Président demande s'il y a des questions.
M. Président constate qu'il n'y a pas de commentaire et soumet la délibération au vote du Comité Syndical.
La délibération est approuvée à l'unanimité.

DEL 2024-04-02

Le Président expose les faits suivants :

Présentation globale et synthétique du Compte Administratif du Syndicat :

Sections	Prévisions 2023	RESULTATS ANTERIEURS 2022	REALISATIONS	RESULTAT CUMULE D'EXECUTION	RESTE A REALISER	RESULTATS ANTERIEURS 2023
		Résultats cumulés au 31/12/2022 (hors RAR 2022)	de l'exercice écoulé 2023 (= mandats et titres liquidés)	au 31/12/2023 = réalisations 2023 + report	Au 31/12/2023	Au 31/12/2023
		(a)	(b)	(a) + (b) = (c)	(d)	(e) = (c) + (d)
Fonctionnement						
Recettes (1)	1 133 041,01	228 418,50	789 931,19	1 018 349,69	11 058,95	1 029 408,64
Dépenses (2)	1 133 041,01		817 541,93	817 541,93	13 416,66	830 958,59
Résultat de fonctionnement (1) - (2)	-	228 418,50	- 27 610,74	200 807,76	- 2 357,71	198 450,05
Investissement						
Recettes (1)	1 194 752,16	204 565,24	511 581,49	716 146,73	91 136,60	807 283,33
Dépenses (2)	1 194 752,16		357 580,87	357 580,87	198 212,79	555 793,66
Résultat d'investissement (1) - (2)	-	204 565,24	154 000,62	358 565,86	- 107 076,19	251 489,67
Recettes Investissement + Fonctionnement	2 327 793,17	432 983,74	1 301 512,68	1 734 496,42	102 195,55	1 836 691,97
Dépenses Investissement + Fonctionnement	2 327 793,17	-	1 175 122,80	1 175 122,80	211 629,45	1 386 752,25
Résultat total (Investissement + Fonctionnement)	-	432 983,74	126 389,88	559 373,62	- 109 433,90	449 939,72

Le résultat de la clôture pour la section de fonctionnement de – 27 610,74 € et s'explique par :

- notons qu'il est composé du résultat des écritures de rattachement de 427 001, 08 € ce qui correspond aux subventions acquises mais non perçues encore à ce jour. Cet aspect impacte la trésorerie du syndicat et a été présenté au débat d'orientation budgétaire du 28 février 2024 ;
- des charges de personnel et de structures, et des chargées liées à l'activité en légère augmentation sans recette en équilibre.

Le résultat du compte administratif, conforme à celui du compte de gestion, et d'un montant de 200 807,76€ sera reporté au budget primitif 2024.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 198 450,05 €, en tenant compte du reste à réaliser de – 2357,71€, de la réalisation de l'année 2023 et des résultats antérieurs (228 418,50€).

Les résultats de clôture pour la section d'investissement comportent :

- le report 2022 de 204 565,24€ ;
- le résultat du réalisé de l'année 2023 (en mandats et titres) de 154 000,62 €, conforme au compte de gestion ;
- le résultat des restes à réaliser du Syndicat, en déficit de – 32 560,88 et le résultat des restes à réaliser du CTENS, en déficit de – 74 515, 31€, pour un montant total de – 107 076,19€.

Le résultat cumulé de la section d'investissement est de 251 489,67 €, tenant compte des restes à réaliser, de la réalisation de l'année et des résultats antérieurs.

Le résultat cumulé global des deux sections est conforme aux prévisions présentées au débat d'orientation budgétaire du 28 février à savoir un montant de 449 939,72€ (en rappelant qu'il tient tenant compte des RAR). Ces résultats seront repris dans le budget primitif 2024.

Après avoir exposé le compte administratif 2023, le Président demande s'il y a des commentaires.

Il n'y a pas de commentaires.

La présidence de la séance est confiée au 1^{er} Vice-Président M. Jean-Marc BOUCHET élu par le comité syndical et chargé de soumettre au vote le compte administratif 2023.

Monsieur le Président (ordonnateur) quitte la salle et ne participe pas au vote.

M. Le 1^{er} Vice-Président Jean-Marc Bouchet soumet la délibération au vote du Comité Syndical.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

DEL 2024-04-03

Le Président rejoint la salle et expose les faits suivants.

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2023, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de constater les résultats suivants :

	RESULTAT DE CLOTURE	PART AFFECTEE A	RESULTAT DE	TRANSFERT OU	RESULTATS
	AU 31/12	L'INVESTISSEMENT	L'EXERCICE	INTEGRATION DE	DE CLOTURE
	2022	2022	2023	RESULTATS PAR	A PRENDRE EN
				OPERATION	COMPTE POUR
				D'ORDRE NON	L'AFFECTATION
				BUDGETAIRE	DE RESULTAT
	(A)	(B)	(C)		(A)-(B)+(C)
INVESTISSEMENT	204 565,24 €		154 000,62 €		358 565,86 €
FONCTIONNEMENT	228 418,50 €		-27 610,74 €		200 807,76 €

RESTE A REALISER 2023 (Investissement)	
Recettes (1)	91 136,60
Dépenses (2)	198 212,79
Résultat d'investissement (D)	- 107 076,19
(1) - (2)	

L'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2023 (résultat de clôture en fonctionnement) est donc égal à 200 807,76 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 en investissement corrigé du solde des restes à réaliser 2023 est égal à 251 489,67 € (A+B+C+D). Il est positif, il n'y a donc pas de besoin en investissement.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement), le Président propose d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement CUMULE au 31/12/2023	Disponible pour affectation	200 807,76 €
Restes à réaliser (montant négatif si les dépenses supérieures aux recettes)		-107 076,19 €
	besoin de financement calculé	0,00 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Total affecté au c/ 1068 (en recette d'investissement) :		0,00
excédent à reporter (ligne 002) en recette de fonctionnement du BP 2024		200 807,76 €

pour mémoire: excédent à reprendre en recette d'investissement ligne 001 du BP	358 565,86 €
---	---------------------

L'assemblée est amenée à se prononcer sur cette délibération.

M. Le Président demande s'il y a des questions ou des commentaires.

M. Le Président constate qu'il n'y a pas de commentaire et soumet la délibération au vote du Comité Syndical. La délibération est approuvée à l'unanimité.

DEL 2024-04-04

M. Le Président confie la présentation de cette délibération à Mme Seyve.

VU la délibération n°2024-02-01 du 28 février 2024 qui atteste de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et de la transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire en Préfecture ;

CONSIDERANT les réalisations de l'exercice 2023 ;

CONSIDERANT l'engagement et le portage du Syr'Usse dans la réalisation des actions sous sa maîtrise d'ouvrage et inscrites dans le Contrat de Milieux les Usse 2022-2024 ;

CONSIDERANT qu'il s'agit de la dernière année de pilotage et d'animation du Site Natura 2000 les UsseS (FR8201718) par le Syr'UsseS ;

CONSIDERANT que le Syr'UsseS est engagé et est chef de file du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles du Plateau des Bornes 2020-2024, et qu'à ce titre, les opérations sont sous mandat des maîtres d'ouvrage de ce projet ;

CONSIDERANT que le Syr'UsseS est engagé, via une délégation de maîtrise d'ouvrage de la GEMAPI pour le compte de la Communauté de Communes UsseS et Rhône et qu'il agit sous mandat, à réaliser des opérations sur les affluents du Rhône ;

CONSIDERANT que le Syr'UsseS est engagé dans le PAEC Salève Vuache UsseS 2022-2024 ;

Le Président précise que l'activité 2024 est réparti entre 3 principaux programmes :

* actions inscrites au Contrat de Milieu, en fonctionnement et investissement, sous financement de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Conseil Départemental (en grande partie),

* actions relatives à la mise en œuvre du programme NATURA 2000 sous financement du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes,

* actions inscrites au Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles du Plateau des Bornes (2020-2024) subventionnées exclusivement par le Département. Pour ce programme, le Syr'UsseS est chef de file et les actions sont comptablement inscrites en opération sous mandat aux comptes 458-1 et 458-2.

1-CONTRAT DE MILIEUX (et futures actions qui y seront inscrites) :

1-1- Opérations sous maîtrise directe du Syr'UsseS :

Le prévisionnel d'actions en dépenses de fonctionnement est de 290 375,90 € et un prévisionnel de recettes de 148 011,35 €.

Dans le détail, les actions inscrites en fonctionnement sont subventionnées à 51%.

Pour les actions relevant du volet ressource, il est prévu un montant prévisionnel de 40 000€ pour l'étude d'opportunité de captation de l'eau du Rhône au profit des besoins du bassin versant et 10 000€ de matériel hydro-économiques à destination des collectivités et des particuliers.

Pour le volet milieux aquatiques, et notamment les actions relatives au foncier et au renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Général, il est prévu 33 600€ de dépenses.

Pour le volet, entretien des zones humides, il est prévu 12 860,80€ de dépenses, sans subvention en face car ces dépenses sont inéligibles pour l'agence de l'eau et le conseil départemental de Haute-Savoie.

Pour l'entretien des boisements de berges et la lutte contre les invasives, il est envisagé 86 300€ de dépenses, subventionnées à hauteur de 30%.

Pour le volet qualité des eaux, il est estimé à 47 931,10€ pour l'année et la provision d'une étude de QMNA5 pour le Fornant à hauteur de 12 000€.

Pour la sensibilisation et la communication, 47 684 € sont estimés pour mener à bien la communication générale, le projet d'exposition photo, le concours photo amateurs, des sorties nature et des formations auprès des pépiniéristes et paysagistes sur la lutte contre les plantes invasives.

Pour ce qui est des recettes, 13 444€ proviennent du Crédit Agricole (prévision de mécénat pour l'exposition photo) à hauteur de 10 000€, 1 344€ dans le cadre d'une gestion de mesure compensatoire de zone humide et 2 100€ pour les Affluents du Rhône (cf. paragraphe précédent).

Les autres sources de financement directement affectées au contrat de milieu sont l'agence de l'eau et le conseil départemental de Haute-Savoie, respectivement pour 91 474,35 € et 43 093,00 €.

Pour les opérations imputées en investissement, la somme des restes à réaliser au titre du contrat de milieu est de 68 256,20€ et correspond à 12 086,40€ de travaux de restauration de zone humide (Les Vorziers, Bovinens et la Clef des Faux) et 56 169,80€ de dépenses suite aux achats fonciers de la plaine de Bonlieu et de la zone humide de Mercanton.

Le prévisionnel d'actions en dépenses d'investissement est de 825 224,28 € et un prévisionnel de recettes de 310 869,20€.

La moyenne de subvention est de 37% pour les actions d'investissement inscrite au contrat de milieu, du fait d'opérations inscrites sans recette en face car non connue à ce jour.

Pour le volet ressource, il est prévu d'acquérir une station hydrométrique (pont de Chosal) et une station piézométrique (Plaine de Bonlieu à Marlioz) pour un montant prévisionnel de 38 400€.

45 017,55€ seront nécessaires pour finaliser et poursuivre les acquisitions foncières en cours (zone humide de Mercanton et finalisation de l'expropriation Bonlieu). Il n'est pas envisagé d'acquérir de manière proactive des parcelles à l'aval des UsseS en 2024.

Pour les travaux sur la plaine de Bonlieu, 528 253,46€ sont estimés en phase préalable (Moe, topo, géotechniques, etc.).

Dans le cadre de l'aménagement des Petites UsseS, l'opération comptabilisée au c/454 engendre au c/204 le reste à charge pour le Syr'UsseS d'un montant de 16 900,64€.

38 446,00 € sont estimés pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du Castran, en amont du pont de l'église (futur piège à embâcles et reprofilage des berges).

Pour l'étude sur la restauration de la continuité écologique du Fornant, le reste à charge imputé au compte 204 est de 4 959 €.

Il est envisagé 75 131,95€ de travaux de restauration en zones humides, dont les restes à charge du syndicat en compte 204, et en prévoyant d'engager la maîtrise d'œuvre pour la restauration du marais de Mercanton d'ici la fin d'année.

Pour la zone humide du Flon, 7 800€ sont provisionnés car le Syr'UsseS devrait récupérer la gestion de cette zone humide suite à l'arrêt de la mesure compensatoire de l'entreprise FAMY. S'agissant de terrains communaux, ils seraient mis à disposition du syndicat dans le cadre de la GEMAPI.

Pour la pose d'abreuvoirs, la restauration de berges et de lutte mécanique contre les plantes invasives, il est estimé 42 662,08€ de dépenses (en tenant compte des subventions d'équipement versées et que ces opérations se réalisent sur des terrains publics mis à disposition dans le cadre de la GEMAPI).

Les dépenses de communication estimées à 27 653,60€ concernent la pose de panneaux pédagogiques et la conception d'un jeu de plateau.

(cf. détails en annexe 1).

1-2- Opérations effectuées d'office pour le compte de tiers :

Il s'agit d'opérations d'investissement effectuées sur des propriétés privées, inscrites aux comptes 454-1 et 454-2. Les opérations doivent être à l'équilibre en dépenses et en recettes. S'agissant d'une maîtrise d'ouvrage du Syr'UsseS, le reste à charge déduction faite des subventions, est inscrit en compte 204 « Subvention d'équipement versées ».

Prévisionnel des opérations, à l'équilibre, pour un montant total de 152 873,60€, réparti entre plusieurs opérations :

- Aménagement des Petites UsseS pour 84 503,20€ ;
- Restauration de la continuité écologique du Fornant pour 16 530€ ;
- Restauration du marais de Challonges pour 7 600€ ;
- Travaux pour la zone humide du Torrent des UsseS à Seyssel pour 24 730€ ;
- Aménagements de trois abreuvoirs (abreuvoirs, clôtures, plantations ripisylves, passage à gué), chez trois propriétaires privés différents pour un montant total de 19 510,4€.

(cf. détails en annexe 2).

2- NATURA 2000 :

2-1- Opérations sous pilotage directe du Syr'UsseS :

Prévisionnel d'actions en dépenses de fonctionnement de 8 620,00€ et un prévisionnel de recettes de 8 620,00€. Il s'agit de travaux d'entretien de friches à molinie à Seyssel, Usinens et Vanzy et d'une animation scolaire.

(cf. détails en annexe 1).

2-2- Opérations effectuées d'office pour le compte de tiers (compte 454) :

Prévisionnel des opérations, à l'équilibre, pour un montant total de 33 062,40€. Il n'y a pas de prévisionnel de reste à charge pour le Syndicat car la politique Natura 2000 est subventionnée à 100%.

Les projets identifiés sont l'aménagement de deux abreuvoirs sur le ruisseau d'Héry, au lieu-dit la Combe et au lieu-dit Moulin d'Héry et la pose de panneaux pédagogiques au Crêt Pollet à Chessenz.

(cf. détails en annexe 2).

3- PAEC Salève Vuache UsseS

288€ seront à régler en 2024 au Syndicat Mixte du Salève et correspondent à la quote-part du Syr'UsseS sur des frais de publication de marché.

(cf. détails en annexe 1).

4- CTENS part du Syr'UsseS

Dans le cadre du CTENS Plateau des Bornes, le Syr'UsseS en tant que maître d'ouvrage affecte 36 757€ dans ses charges de fonctionnement. Ce montant recouvre les travaux de prestations sous maîtrise d'ouvrage du Syr'UsseS (les zones humides de notre bassin versant) et l'animation afférente.

5- Affluent du Rhône

Le Syr'UsseS recevra de la part de la CCUR, au titre de la mise en œuvre des actions liées aux Affluents du Rhône côté Haute-Savoie, 2 100€ qui correspondent au temps agent du technicien du Syr'UsseS.

6- OPERATIONS SOUS MANDAT (compte 458) :

Il s'agit d'opérations d'investissement et de fonctionnement effectuées pour le compte d'autres maîtres d'ouvrage dans le cadre d'une délégation. Les opérations doivent être à l'équilibre en dépenses et en recettes. Le Syr'Usses peut être maître d'ouvrage par ailleurs, c'est le cas pour le CTENS, avec un retraitement et un équilibrage en c/6.

•CTENS Plateau des Bornes :

Un total de 129 956,59€ de restes à réaliser en dépenses est comptabilité, pour un résultat des restes à réaliser de - 74 515,32€.

Pour l'année 2024, il est prévu 209 100€ d'actions réparti dans les 3 axes du contrat.

Le total des dépenses, tenant compte des restes à réaliser, est de 148 109,76€, pour 222 625,08€ de recettes soit + 74 515,32€. Cela vient bien s'équilibrer en tenant compte du résultat négatif du même montant des restes à réaliser.

(cf. détail en annexe 3)

•Affluents du Rhône : un total prévisionnel d'actions de 15 720€ ;

•Ouvrages du CD74 – continuité écologique un total prévisionnel d'actions de 60 000€.

L'assemblée est amenée à se prononcer sur cette délibération.

M. Le Président demande s'il y a des questions ou des commentaires.

M. Lafond demande des précisions sur les 13 444€ de recettes, car il ne comprend pas l'addition des chiffres exposés.

Mme Seyve répond qu'il manque, aux écrits présentés en séance, les 2 100€ de recette sur le projet d'Affluents du Rhône.

Il n'y a pas d'autres commentaires. M. Président soumet la délibération au Comité Syndical.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

DEL 2024-04-05

Le Président rappelle que le budget est voté par chapitre pour la section de fonctionnement. Pour la section d'investissement, les montants seront votés par opération ou par chapitre selon les comptes.

Les sous-détails par chapitres sont exposés en annexes 4.

La présentation brève et synthétique du budget primitif 2024 (en annexe), obligatoire pour le Syr'Usses dans le cadre de la nomenclature M57 et qui vise à retracer les informations financières essentielles au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux est présentée en plus de sous-détails ci-après.

Le Président expose les éléments de contexte :

I. Eléments de contexte :

1/Priorités du budget primitif 2024

Le réalisé 2023 démontre une activité en adéquation avec les enjeux du territoire actuels et futurs.

Néanmoins, il nous montre la fragilité à trouver un équilibre en charges et en produits, exigeant alors du syndicat de maîtriser ses dépenses.

Au budget 2024, ne figurent que les actions certaines et suffisamment mures en fonctionnement et en investissement, et des réductions ont été opérées pour les projets en section de fonctionnement. On pense notamment à la lutte contre les plantes invasives ou le suivi de la qualité des eaux, fortement réduits par rapport à l'année dernière.

Pour le volet ressource en eau, des besoins nouveaux apparaissent et le syndicat peut faire émerger des solutions, sans pour autant en être porteur.

Pour les travaux en milieux aquatiques, sont prévus en 2024 les phases préalables aux travaux permettant de définir au plus juste les futures enveloppes travaux. Cet aspect sera décisif pour les années 2025-2027 qui devraient connaître un pic d'activité en investissement engendrant fatalement un étalement pour absorber les dépenses.

Pour ce qui est des dépenses de structure, elles doivent se maintenir dans les mêmes proportions que les années précédentes, les marges d'économie étant assez faibles pour le syndicat. Néanmoins, l'inflation et les nouveaux besoins à recouvrir engendrent des dépenses légèrement supérieures à l'année précédente.

2/Ressources financières au fonctionnement

Les recettes du syndicat proviennent des subventions que le syndicat devra solder et demander régulièrement pour maintenir une trésorerie stable.

L'enjeu pour la fin d'année sera de faire confirmer auprès de l'agence de l'eau, dans le cadre de leur 12^{ème} programme d'intervention, les taux d'aides au moins similaires aux années précédentes.

La cotisation des EPCI membres est confirmée à 381 360€, provenant pour la plupart de la taxe GEMAPI levée.

3/ Niveau d'endettement, emprunt et ligne de trésorerie

Le Syndicat n'a pas recours à un emprunt.

Pour stabiliser sa trésorerie, le syndicat a recours à une ligne de trésorerie. C'était le cas en 2023. Comme chaque année, un tirage de 150 000€ sur le premier trimestre est nécessaire en attendant le vote du budget, préliminaire à l'appel à cotisation de nos collectivités membres et les versements des subventions.

4/ Effectifs de la collectivité

Le budget primitif a été construit en tenant compte des postes ouverts dans la collectivité et qui sont en adéquation avec son activité et cœur de métier. Pour 2024, 10 postes sont occupés, pour 7,5 ETP, dont 2 stagiaires sur 6 mois. La rémunération totale est en augmentation par rapport à l'année dernière.

La composition des postes pour l'année 2024 est la suivante :

*1 poste de Chargé de missions :

Occupé par un titulaire à temps complet – Directrice

* 3 postes Administratif :

Occupé par un titulaire à temps non complet (17,5h) – Assistante de gestion

Occupé par un titulaire, à temps non complet (24,5h puis passage à 28h) – Gestionnaire comptable et financier

Occupé par un contractuel, à temps non complet (14h) – Chargée de communication

*3 postes de Technicien-nes

Occupé par un titulaire à temps complet – Technicien de Rivières

Occupé par un contractuel à temps complet – Technicienne Milieux et Patrimoine

Occupé par un contractuel à temps partiel 80% – Technicienne Ressource et Observatoires

*1 poste non permanent d'Animateur territorial :

Occupé par un contractuel à temps complet – Animatrice CTENS Plateau des Bornes

*2 postes de stagiaire BAC+5 sur 6 mois

II. Section de fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère général

Ce chapitre d'un montant total de 386 752,90 €, comporte les charges de structure mais aussi les actions du contrat de milieux et de Natura 2000 qui relèvent de la section de fonctionnement.

Charges de structure pour un montant de 51 000€ et qui comporte entre autres les assurances, loyers, frais de carburants, etc. ;

Achat de prestations de services au c/6042 avec une enveloppe de 172 677,80 €. Il s'agit de l'entretien des zones humides, de la gestion des boisements de berges, de la lutte contre les invasives et des prestations d'associations pour des animations scolaires, grand public ;

Vêtements de travail au c/606 pour 1 000€ (vestes et casquettes pour le personnel lors des réunions et de déplacement sur le terrain) ;

Marchandises au c/607 de 10 000€ qui correspond à de l'achat de matériel hydro-économies à destination des collectivités et des particuliers. Une facturation sera prévue aux acheteurs, déduction faite de la subvention perçue par le syndicat ;

Entretien sur terrain mise à disposition au c/615, pour la zone humide de la Caille avec des travaux d'entretien d'environ 3 960€ ;

Etudes et recherches au c/617 avec une enveloppe de 129 971,10 €, ce qui correspond au suivi qualité des eaux, le renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Général, l'étude d'opportunité du Rhône ;

Frais d'actes et frais d'annonces et insertions au c/6227 et c/6231, pour un montant total de 4 560€ ;

Communication, sensibilisation, réception au c/623-625-626, pour un total de 13 284 € ;

Frais d'affranchissement au c/6261 de 300€ direction imputable à l'activité car il s'agit de courriers pour les propriétaires riverains dans l'attente du renouvellement de la DIG.

Chapitre 012 Charges de personnel

L'enveloppe est de 361 000€ et prévoit la rémunération des 8 agents et des 2 stagiaires accueillis sur l'année. L'enveloppe est plus élevée que celle annoncée au DOB car ont été ajoutés : 6 000 € de part salariale sur les tickets restaurant (que l'on retrouvera au c/758), une régularisation de tickets restauration de novembre 2023 payée en 2024 de l'ordre de 1000€ et une augmentation prévisionnelle dans le cadre d'une possible revalorisation du point d'indice à 2,5%. L'augmentation est de 13% par rapport à l'année dernière.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Indemnités des élus au c/653 de 24 800€;

Chapitre 66 Charges financières de 6 000€ qui est évalué pour les intérêts bancaires de la ligne de trésorerie ;
Chapitre 67 Charges exceptionnelles : il s'agit de trop-perçu de subvention, sur exercice antérieur, d'un montant de 13 416 € ;

Chapitre 42 Dotation aux amortissements de 53 100,35 € pour cette année.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES DE L'EXERCICE				RECETTES DE L'EXERCICE			
OPERATIONS REELLES							
	Reste à réaliser 2023	Proposition du Président	BP 2024		Reste à réaliser 2023	Proposition du Président	BP 2024
011 Charges à caractère général	0,00 €	386 752,90 €	386 752,90 €	74 Dotations et participations	11 058,95 €	753 031,71 €	764 090,66 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	361 000,00 €	361 000,00 €	013 Remboursements sur charge	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65 Autres charges de gestion courante	0,00 €	25 088,00 €	25 088,00 €	70 Produits des services	0,00 €	5 250,00 €	5 250,00 €
66 Charges financières (remb. des intérêts)	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	75 Autres produits de gestion courante	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	13 416,66 €	0,00 €	13 416,66 €	002 Excédents de fonctionnement reportés	0,00 €	200 807,76 €	200 807,76 €
022 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	77 Produits exceptionnels	0,00 €	6 958,95 €	6 958,95 €
Total dépenses réelles de l'exercice	13 416,66 €	778 840,90 €	792 257,56 €	Total recettes réelles de l'exercice	11 058,95 €	972 048,42 €	983 107,37 €
OPERATIONS D'ORDRE							
042 Opérations d'ordre entre section		53 100,35 €	53 100,35 €	042 Opérations d'ordre entre section		20 470,29 €	20 470,29 €
023 Virement à la section d'investissement (autofinancement)		158 219,76 €	158 219,76 €				0,00 €
Total des dépenses d'ordre	0,00 €	211 320,11 €	211 320,11 €	Total des recettes d'ordre	0,00 €	20 470,29 €	20 470,29 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	13 416,66 €	990 161,01 €	1 003 578 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	11 058,95 €	992 518,71 €	1 003 578 €

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 003 577,67€

Le budget de fonctionnement s'équilibre avec 1 003 577,67 € de recettes réparti comme suit :

Chapitre 74 Dotations et participations

Ce chapitre d'un montant de 753 031,71 € regroupe la cotisation des EPCI membres à hauteur de 381 360 €, mais aussi les subventions publiques liées aux postes et aux charges de structures de 215 040,36 € et les subventions liées à l'activité de 156 631,35€.

Chapitre 70 Produits des services

Ventes autres marchandises c/707 de 5 250€ sur la vente des matériels hydro-économiques et la refacturation d'un logiciel ;

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante de 6 000€ sur les tickets restaurant ;

Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté de 200 807,76 € ;

Chapitre 77 Produits exceptionnels de 6 958,95€ qui correspondent à la subvention sur des actions relatives à l'acquisition foncière dont la charge est passée en c/2 cette année.

III. Section d'investissement

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles

D'un montant total de 196 086€, il correspond aux frais d'étude en lien avec les achats de parcelles, la maîtrise d'œuvre pour la Plaine de Bonlieu, le Castran et la zone humide de Mercanton, pour un total de 193 286€ et les frais d'insertion pour les futurs travaux de 2 800€.

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

L'enveloppe totale est de 160 471,15 € dont :

Terrain nus (acquisitions foncières) au c/2111 de 36 977,55€ pour finaliser la procédure d'expropriation sur Bonlieu et acheter les deux dernières parcelles sur la zone humide de Mercanton ;

Aménagements sur sol d'autrui au c/2145 d'un montant de 5 760€ pour la pose de plaques à écrevisses ;

Autres installations, matériels au c/2158 d'un montant de 46 680,00€ et qui correspond aux stations hydrométriques et piézométriques, à l'achat de sonde de température et piézomètre pour équiper des zones humides ;

Des travaux sur des terrains mis à disposition sont prévus pour 38 400€ (replantation de berges, lutte mécanique contre les plantes invasives ;

5 000€ sont provisionnés pour l'achat de matériel informatique et de mobilier de bureau à renouveler ;

Autres immobilisations corporelles au c/2188 pour 27 653,60€ correspondant aux panneaux pédagogiques le long d'une vélo-route et la fabrication d'un jeu de plateau sur le thème de la Truite et de la rivière.

Chapitre 23 Immobilisations en cours

Agencement et aménagement de terrain au c/2312 pour les travaux de la plaine de Bonlieu et tous les travaux de restauration en zones humides (Sappey, Clef des Faux et Nantafond, Vorziers et Bovinens qui n'avaient pas été au départ, imputés au c/454), pour un montant total de 441 686,71€.

Chapitre 458 Opération sous mandat

Comme évoqué dans les propos de la délibération précédente, le syndicat agit sous mandat, par convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec d'autres collectivités, pour 3 opérations :

c/458-01 CTENS Plateau des Bornes pour un total prévisionnel d'actions de 148 109,76€ ;

c/458-02 Affluents du Rhône pour un total prévisionnel d'actions de 15 720€ ;

c/458-03 Ouvrages du CD74 – continuité écologique pour un total prévisionnel d'actions de 60 000€, sachant que la convention n'a pas encore été signée.

Ces opérations sont à l'équilibre en dépenses et en recettes.

Chapitre 454 Opération effectuée d'office pour le compte de tiers

Prévisionnel des opérations, à l'équilibre, pour un montant total de 185 936€, réparti entre plusieurs opérations :

c/454-01 Aménagement d'un abreuvoir dans le cadre de Natura 2000, pour un montant de 4 800€ ;

c/454-02 Aménagement d'un abreuvoir dans le cadre de Natura 2000, pour un montant de 4 800€ ;

c/454-03 Conception et pose de panneaux pédagogiques pour la réfection du sentier du Crêt Pollet à Chessenaz, pour un montant de 23 462,40€.

Notons que pour ces trois opérations, la politique NATURA 2000 gérée par le conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, peut permettre l'obtention de 100% de subvention.

454-MA9 Aménagement des Petites Ussets, pour un montant de 84 503,20 €, en collaboration avec la CCFU, et qui concerne la mission de maîtrise d'œuvre. Il a été convenu que l'étude soit portée conjointement, avec une répartition des dépenses, à hauteur de 63,26% pour le Syr'Ussets.

454-MA13 Restauration de la continuité écologique du Fornant, pour un montant de 16 530,00€ et qui correspond à une étude préalable aux travaux. Elle est menée conjointement avec Frangy qui mène en parallèle une étude sur l'état de sa conduite d'AEP responsable de multiples seuils en travers du cours d'eau.

454-MA17 Restauration du marais de Challonges, pour un montant de 7 600 €. Il s'agira des premiers travaux de restauration hydraulique (réduction du drain central, broyage de la végétation).

454-MA20 Travaux pour la zone humide du Torrent des Ussets à Seyssel, d'un montant de 24 730 € et en collaboration avec CNR. Les travaux se concentreront sur la pose d'ouvrages amovibles de type batardeau au niveau des buses hydrauliques de la route départementale. Le service de routes du département est associé à la démarche.

454-MA21V Aménagements d'un abreuvoir (abreuvoirs, clôtures, plantations ripisylves, passage à gué), pour un montant de 13 952 €.

454-MA21D Aménagements d'un abreuvoir (abreuvoirs, clôtures, plantations ripisylves, passage à gué), pour un montant de 2 539,20 €.

454-MA21M Aménagements d'un abreuvoir (abreuvoirs, clôtures, plantations ripisylves, passage à gué), pour un montant de 3 019,20 €.

Chapitre 40 d'opération d'ordre entre section est de 20 470,29€.

Chapitre 41 Opérations patrimoniale il s'agit du c/204 « Subventions pour équipements versés » soit le reste à charge du syndicat pour les opérations inscrites au c/454 d'un montant total de 31 980,42€, à l'équilibre en recettes.

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES DE L'EXERCICE				RECETTES DE L'EXERCICE			
OPERATIONS REELLES							
	Reste à réaliser 2023	Proposition du Président	BP 2024		Reste à réaliser 2023	Proposition du Président	BP 2024
1641 Emprunts (remboursement du capital)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10222 F.C.T.V.A	0,00 €	423,81 €	423,81 €
20 Immobilisations incorporelles	4 026,00 €	196 086,00 €	200 112,00 €	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	52 143,80 €	160 471,15 €	212 614,95 €	13 Subventions d'investissement	33 042,14 €	312 945,65 €	345 987,79 €
23 Immobilisations corporelles en cours	12 086,40 €	441 686,71 €	453 773,11 €	16 Emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				21 Immobilisations corporelles	2 653,20 €	0,00 €	2 653,20 €
454 Travaux exécutés d'office (DIG)	0,00 €	185 936,00 €	185 936,00 €	454 Travaux exécutés d'office (DIG)	0,00 €	153 955,58 €	153 955,58 €
458 Total des opérations sous mandat	129 956,59 €	223 829,76 €	353 786,35 €	458 Total des opérations sous mandat	55 441,26 €	298 345,08 €	353 786,34 €
001 Déficit d'investissement reporté		0,00 €	0,00 €	001 Excédent d'investissement reporté	0,00 €	358 565,86 €	358 565,86 €
Total dépenses réelles de l'exercice	198 212,79 €	1 208 009,62 €	1 406 222,41 €	Total recettes réelles de l'exercice	91 136,60 €	1 124 235,98 €	1 215 372,58 €
OPERATIONS D'ORDRE							
040 Opérations d'ordre entre section	0,00 €	20 470,29 €	20 470,29 €	040 Opérations d'ordre entre section	0,00 €	53 100,35 €	53 100,35 €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €	31 980,42 €	31 980,42 €	041 Opérations patrimoniales	0,00 €	31 980,42 €	31 980,42 €
				021 Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)		158 219,76 €	158 219,76 €
Total des dépenses d'ordre	0,00 €	52 450,71 €	52 450,71 €	Total des recettes d'ordre	0,00 €	243 300,53 €	243 300,53 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	198 212,79 €	1 260 460,33 €	1 458 673 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	91 136,60 €	1 367 536,51 €	1 458 673 €

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 1 458 673,12€
 Le budget d'investissement s'équilibre avec 1 458 673,12 € de recettes réparti comme suit :

Chapitre 10 Dotations fonds divers réserves, avec 423,81 € de FCTVA ;

Chapitre 13 Subventions d'investissement, pour un montant total de 312 945,65€ qui correspond exclusivement aux subventions publiques du Contrat de Milieux, de la part de l'agence de l'eau, du conseil départemental et de CNR.

Chapitre 001 d'excédent d'investissement reporté de 358 565,86€

Chapitre 40 relatif aux amortissements, pour un montant de 53 100,35 €.

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement (autofinancement) de 158 219,76€.

IV. Vue d'ensemble

BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES DE L'EXERCICE				RECETTES DE L'EXERCICE			
OPERATIONS REELLES							
	Reste à réaliser 2023	Proposition du Président	BP 2024		Reste à réaliser 2023	Proposition du Président	BP 2024
011 Charges à caractère général	0,00 €	386 752,90 €	386 752,90 €	74 Dotations et participations	11 058,95 €	753 031,71 €	764 090,66 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	361 000,00 €	361 000,00 €	013 Remboursements sur charge	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65 Autres charges de gestion courante	0,00 €	25 088,00 €	25 088,00 €	70 Produits des services	0,00 €	5 250,00 €	5 250,00 €
66 Charges financières (remb. des intérêts)	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	75 Autres produits de gestion courante	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	13 416,66 €	0,00 €	13 416,66 €	002 Excédents de fonctionnement reportés	0,00 €	200 807,76 €	200 807,76 €
				77 Produits exceptionnels	0,00 €	6 958,95 €	6 958,95 €
Total dépenses réelles de l'exercice	13 416,66 €	778 840,90 €	792 257,56 €	Total recettes réelles de l'exercice	11 058,95 €	972 048,42 €	983 107,37 €
OPERATIONS D'ORDRE							
042 Opérations d'ordre entre section		53 100,35 €	53 100,35 €	042 Opérations d'ordre entre section		20 470,29 €	20 470,29 €
023 Virement à la section d'investissement (autofinancement)		158 219,76 €	158 219,76 €			0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre	0,00 €	211 320,11 €	211 320,11 €	Total des recettes d'ordre	0,00 €	20 470,29 €	20 470,29 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	13 416,66 €	990 161,01 €	1 003 578 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	11 058,95 €	992 518,71 €	1 003 578 €

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES DE L'EXERCICE				RECETTES DE L'EXERCICE			
OPERATIONS REELLES							
	Reste à réaliser 2023	Proposition du Président	BP 2024		Reste à réaliser 2023	Proposition du Président	BP 2024
1641 Emprunts (remboursement du capital)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10222 F.C.T.V.A	0,00 €	423,81 €	423,81 €
20 Immobilisations incorporelles	4 026,00 €	196 086,00 €	200 112,00 €	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	52 143,80 €	160 471,15 €	212 614,95 €	13 Subventions d'investissement	33 042,14 €	312 945,65 €	345 987,79 €
23 Immobilisations corporelles en cours	12 086,40 €	441 686,71 €	453 773,11 €	16 Emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				21 Immobilisations corporelles	2 653,20 €	0,00 €	2 653,20 €
454 Travaux exécutés d'office (DIG)	0,00 €	185 936,00 €	185 936,00 €	454 Travaux exécutés d'office (DIG)	0,00 €	153 955,58 €	153 955,58 €
458 Total des opérations sous mandat	129 956,59 €	223 829,76 €	353 786,35 €	458 Total des opérations sous mandat	55 441,26 €	298 345,08 €	353 786,34 €
001 Déficit d'investissement reporté		0,00 €	0,00 €	001 Excédent d'investissement reporté	0,00 €	358 565,86 €	358 565,86 €
Total dépenses réelles de l'exercice	198 212,79 €	1 208 009,62 €	1 406 222,41 €	Total recettes réelles de l'exercice	91 136,60 €	1 124 235,98 €	1 215 372,58 €
OPERATIONS D'ORDRE							
040 Opérations d'ordre entre section	0,00 €	20 470,29 €	20 470,29 €	040 Opérations d'ordre entre section	0,00 €	53 100,35 €	53 100,35 €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €	31 980,42 €	31 980,42 €	041 Opérations patrimoniales	0,00 €	31 980,42 €	31 980,42 €
				021 Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)		158 219,76 €	158 219,76 €
Total des dépenses d'ordre	0,00 €	52 450,71 €	52 450,71 €	Total des recettes d'ordre	0,00 €	243 300,53 €	243 300,53 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	198 212,79 €	1 260 460,33 €	1 458 673 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	91 136,60 €	1 367 536,51 €	1 458 673 €

Après cette présentation, le Président rappelle que le montant total du budget 2024 par section s'élève à 1 003 577,67 € en fonctionnement et à 1 458 673,12€ en investissement, pour un budget total de 2 462 250,79€.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 003 577,67	1 003 577,67
Section d'investissement	1 458 673,12	1 458 673,12
TOTAL	2 462 250,79	2 462 250,79

Le Président rappelle également qu'avec la M57 les dépenses imprévues n'existent plus, il est donc proposé d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite des 7,5% des dépenses réelles de la section.

M. Le Président demande s'il y a des questions ou commentaires.

M. Canicatti demande à quelle banque le syndicat a souscrit un contrat de ligne de trésorerie. M. Le Président répond le Crédit Agricole des Savoie, seule banque à avoir répondu à la demande du syndicat.

Il n'y a pas d'autres commentaires. M. Président soumet la délibération au vote du Comité Syndical. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Les délibérations liées au cycle budgétaire de l'année 2024 étant terminée, M. Le Président remercie le personnel du syndicat pour son investissement et tout particulièrement Mme BouSSION et Mme Seyve qui travaillent sur le budget depuis la fin d'année 2023. Ce budget primitif a été construit dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, avec des projets et actions les plus mures et matures possibles.

DEL 2024-04-06

VU la délibération n°2024-02-05 du 28 février 2024 portant autorisation donnée au Président de signer la lettre de levée d'option relative à l'acquisition foncière des parcelles 0F1890, 0F1899 et 0F2277 sur la commune de Groisy ;

VU l'article L. 242-1 du Code des relations entre le public et l'administration ;

CONSIDERANT la promesse de vente en date du 14 décembre 2023 signée par Mme Jeannine EMONET attestant que le prix de vente est de 592,40€ arrondi à 593,00€ ;

Le Président expose les faits suivants :

Lors de la dernière séance de Comité Syndical, l'assemblée délibérante a délibéré à l'unanimité sur l'achat de parcelles de zones humides sur la commune de Groisy, au prix de 592,40 €. Or, la promesse de vente atteste que le prix de vente a été arrondi à 593,00€.

La délibération n°2024-02-05 est créatrice de droit au profit du vendeur et s'agissant d'une erreur matérielle qui manifestement ne permet pas de poursuivre la démarche d'acquisition foncière, le Président indique que la délibération n°2024-02-05 doit être retirée pour ainsi annuler ses effets antérieurs et la remplacer par la présente au bon prix de vente. L'assemblée est donc amenée à de nouveau délibérer.

Le Syr'Usses, dans son Contrat de Milieux, a ciblé des zones humides prioritaires à restaurer, en raison de leurs enjeux notamment hydrauliques sur le bassin-versant des Usses. En tant que GEMAPIEN, il porte la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des projets de restauration sur ces sites. Ainsi, pour faciliter les interventions de restauration et, à plus long terme, pour entretenir les sites restaurés et pérenniser l'action, le Syr'Usses souhaite autant que possible acquérir le foncier.

L'étang de Mercanton, situé sur la commune de Groisy, est une de ces zones humides prioritaires. Site historique du Contrat de Rivières Les Usses (2014-2019) ciblé notamment en raison de sa position sur la ligne de partage des eaux entre les bassins versants des Usses et de la Filière, il présente donc des enjeux hydrauliques forts (stockage, épuration, restitution d'eau).

En 2015, la municipalité a exprimé son souhait de restaurer et réhabiliter cette zone humide à forts potentiels mais dégradée par la présence d'un remblai. En 2016, elle a mandaté un bureau d'études pour la réalisation d'une étude diagnostic et de faisabilité pour la requalification de la zone humide. Les conclusions de cette étude ont conduit à envisager un retrait partiel du remblai. Très coûteuse, la mise en œuvre de cette action n'a pas pu être réalisée. La prise de compétence GEMAPI par le Grand Annecy a été transférée au Syr'Usses en 2020, ce qui permet de légitimer le Syr'Usses dans ce projet de réhabilitation.

Ainsi et depuis 2023, le Syr'Usses accompagnée de la commune de Groisy, ont débuté des négociations amiables pour l'acquisition de plusieurs parcelles.

Après échanges, et en ce qui concernent les parcelles 0F1890 (717 m²), 0F1899 (737 m²), et 0F2277 (1508 m²) les propriétaires ont accepté les conditions de rachat du Syndicat, à savoir une valeur vénale de 0,20€/m². Au regard de la superficie totale des parcelles concernées (2 962 m²), la valeur vénale de rachat est estimée à 592,40 € arrondi à 593,00 € (cinq cent quatre-vingt-treize euros),

Pour finaliser cette vente, la société TERACTION est missionnée par le Syr'Usses en appui pour la négociation et la rédaction de l'acte administratif.

M. Le Président demande s'il y a des questions ou commentaires.

Il n'y a pas de commentaires. M. Président soumet la délibération au Comité Syndical.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

DEL 2024-04-07

Mme Ceccon, en charge de ce projet, expose la délibération et le règlement du concours photo.

Du 28 juin au 10 octobre 2024, le Syr'Usses présentera sur le territoire du bassin versant l'exposition photo itinérante *Ici coulait une rivière les Usses*, en partenariat avec M. Sylvain Leurent, Photographe professionnel. Cette exposition répond aux objectifs de :

- Faire prendre conscience de la fragilité des milieux aquatiques et de leur nécessaire sauvegarde ;
- Inciter aux changements de comportement qui tendent à la sobriété ;
- Fédérer les communes du territoire dans une logique de solidarité amont/aval ;
- Apporter une dimension artistique encore trop peu développée pour sensibiliser autour de la ressource en eau ;
- Offrir un évènement au territoire, avec la rivière comme fil conducteur pour reconnecter les habitants à leur rivière.

Dans le cadre de cette exposition, le Syr'Usses organise un concours photo amateurs du 1er mai au 1er septembre et qui répond aux objectifs précités. Les photos des participants seront valorisées lors d'un vernissage le vendredi 04 octobre 2024. Ce vernissage viendra également clore l'exposition itinérante *Ici coulait une rivière, les Usses*.

Les modalités de ce concours, notamment les conditions de participation et la remise des prix, sont définies dans le règlement joint en annexe.

L'assemblée est amenée à se prononcer sur l'approbation du règlement du concours et l'acceptation de l'inscription des dépenses au budget (montant total des lots d'environ 350€).

M. Le Président expose que la remise des prix aura lieu le 04 octobre, et non le plus le 11 octobre, car ce jour, aura lieu le Forum des Collectivités Territoriales auquel participe le Syr'Usses avec les autres structures gemapiennes.

M. Le Président demande s'il y a des questions ou commentaires.

M. Lafond demande si le format de la photo a été prévu. Mme Seyve répond que oui, minimum 3 Mo en format JPG.

M. Canicatti demande si les élus peuvent participer au concours. Mme Seyve et Mme Ceccon répondent que oui, seuls, le personnel du syndicat et les membres du jury de sélection de lauréats sont exclus du concours. Mme Ceccon ajoute que les communes sont attendues pour relayer cet évènement, pour le diffuser largement.

Mme Montant demande des précisions et liens avec l'expo photo. Mme Ceccon répond qu'il s'agit d'un concours amateur au sein et durant de l'exposition photographique itinérante de M. Leurent qui est photographe professionnel. Le concours amateur commencera le 1^{er} mai pour se terminer le 1^{er} septembre. La remise des prix aura lieu le 04 octobre comme décidé en Bureau.

Mme Montant poursuit en demandant des explications sur le titre de l'expo photo *Ici coulait une rivière les Usses*. Elle trouve le titre pessimiste. Mme Ceccon répond que c'est justement le but, faire réagir par le titre.

Il n'y a pas d'autres commentaires. M. Président soumet la délibération au Comité Syndical.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Informations:

Décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties au Président par le Comité Syndical

N°2024-02-02 : CONSULTATION POUR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE - ACTION MA8 - AMENAGEMENT DU CASTRAN DANS SA TRAVERSE DE FRANGY

Article 1 :

De passer commande auprès de l'entreprise Hydrétudes groupe Altéréo – 815 route de Champ Farçon – 74 370 ARGONAY – pour la réalisation des prestations relatives au marché n°2024-03 la Mission de Maîtrise d'Œuvre – Action MA8, Aménagement du Castran dans sa traversée de Frangy pour un montant total de 31 205 € HT (soit 37 446 € TTC).

Durée du marché : 1 an à la date de signature du marché.

N°2024-02-03 : CONSULTATION POUR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE – ACTION MA13 – ETUDES DE FAISABILITE POUR LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE SUR LE FORNANT – VOLET CONTINUITE ECOLOGIQUE

Article 1 :

De passer commande auprès de l'entreprise Hydrétudes groupe Altéréo – 815 route de Champ Farçon – 74 370 ARGONAY – pour la réalisation des prestations relatives au marché n°2024-04 Mission de Maîtrise d'œuvre pour la restauration de la continuité écologique sur le Fornant, relative à la fiche-action MA13 du Contrat de Milieux, pour un montant total de 13 775 € HT (soit 16 530 € TTC).

Durée du marché : 30 semaines à partir de la date de notification.

N°2024-02-04 : Décision portant établissement de l'avenant n°1 du marché public N°2023-06 « AMENAGEMENT DE ZONES D'ABREUVEMENT SUR LE TERRITOIRE D'INTERVENTION DU SYR'USSES»

Article 1 :

De signer un avenant de prix nouveau au marché 2023-06 « AMENAGEMENT DE ZONES D'ABREUVEMENT SUR LE TERRITOIRE D'INTERVENTION DU SYR'USSES». Cet avenant porte sur la réalisation d'une tranchée sous la route, dans le pré avec le passage d'un tuyau d'alimentation d'un abreuvoir et la remise en état de l'enrobé.

Article 2 :

L'ensemble des plus-values sur le montant total du marché s'élève à 2 660 € HT soit un total de 3192 € TTC. Le présent avenant modifie le Bordereau de prix unitaire.

Article 3 :

Le présent avenant aura une incidence financière sur le montant total du marché comme décrit ci-après :

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 2 660 €

Montant TTC : 3 192 €

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 42 660 €

Montant TTC : 51 192 €

N°2024-02-05 : attribution de la mission de « Conception et réalisation de quelques éléments constitutifs du Jeu de la Truite » (Fiche action SE-3 du contrat de milieu des Usse)

Article 1 :

De passer commande auprès de l'entreprise ADR Maquette – 12 rue de la Digue 69100 Villeurbanne pour la prestation « Conception et réalisation de quelques éléments constitutifs du Jeu de la Truite » pour un montant total de 4 840 € HT soit 5 808 € TTC pour un délai de 4 semaines.

N°2024-03-01 : attribution de la mission de « Réalisation du Bilan écologique du CTENS » (Fiche action 412 du CTENS de Plateau des Bornes)

Article 1 :

De passer commande auprès de l'association ASTERS CEN74– 60Avenue Novel 74000 Annecy pour la prestation « Réalisation du Bilan écologique du CTENS » pour un montant total de 14720€ HT soit 14720€ TTC (association non assujettie à TVA) pour un délai de 13 mois.

N°2024-03-02 : attribution de la mission de « Conception de Panneaux pédagogiques » (Fiche action 321 du CTENS de Plateau des Bornes)

Article 1 :

De passer commande auprès de l'entreprise Atelier Publicité – 117 Grande Rue 74350 Cruseilles pour la prestation « conception de panneaux pédagogiques » pour un montant total de 5430 € HT soit 6516 € TTC pour un délai de 6 mois.

N°2024-03-03 : renouvellement de l'adhésion à l'association ARRA² (Association Rhone Alpes Auvergne) pour l'année 2024.

Article 1 :

De renouveler l'adhésion pour l'année 2024, à l'ARRA² (Association Rhone Alpes Auvergne) dont le siège social est situé au 27 Nicolas Chorier 38000 GRENOBLE pour un montant de 475 € correspondant à l'inscription de 5 à 9 agents inscrits.

N°2024-04-01 : établissement de l'avenant n°1 du marché public de fournitures et de services – accord-cadre à bons de commande n°2021-05 « Prestations topographiques et foncières sur le bassin versant des UsseS »

Article 1 :

De signer un avenant n°1 du marché du marché public de fournitures et de services – accord-cadre à bons de commande n°2021-05 « Prestations topographiques et foncières sur le bassin versant des UsseS »

Article 2 :

L'avenant porte sur le changement de nom du titulaire du marché public ainsi que son n° de SIRET et de RIB. Nouvelle appellation :

Cabinet A. Rostand Géomètres Experts

Domicilié 7 rue des Ecoles

Annecy le Vieux – 74940 ANNECY

Nouveau gérant : Arnaud ROSTAND

N° de SIRET : 981763 634 00012

Agenda 2024

PLANNING DES REUNIONS 2024 – Syr'UsseS	
REUNION BUREAU (les mercredis de 18h à 20h – lieu tournant à définir)	CS (les mercredis de 19h30 à 21h30 à Frangy) ET AUTRES
	CS BP 10 avril
10 avril	
22 mai (de 18h à 19h30)	CS 22 mai
12 juin	
03 juillet (de 18h à 19h30)	CS 03 juillet
28 août (en fonction des besoins et présences des membres)	
04 septembre	CS 18 septembre
Journée de cohésion des Elus & Personnel le vendredi 13 septembre	
02 octobre	CS 16 octobre
13 novembre	
11 décembre (de 18h à 19h30)	CS 11 décembre
Sorties et Manifestations 2024	
04 mai : Animation amphibiens au marais des hospices, Chessenz	
01 juin : Découverte du Crêt Pollet, Chessenz	
14 et 29 juin : Sorties observation du Castor	
21 août : Après-midi au bord des UsseS	
11 octobre : Forum des collectivités territoriales	

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Président demande s'il y a des questions ou remarques complémentaires.

Aucune nouvelle question étant soulevée, le Président clôt la séance à 20h40 en proposant un verre et repas de l'amitié et en remerciant les participants de leur venue.

Fait à Bassy, le 11 avril 2024

Le Président du Syndicat de Rivières les UsseS,
Jean-Yves Mâchard



Le secrétaire de séance,
Jean-Marc Bouchet



Annexe 1 – Détails de l'activité et des opérations, par section, et par programmes

Étiquettes de lignes	Somme de Coût Projet Prévi (€) TTC	Somme de Montant subvention dépenses éligibles -AERMC	Somme de Montant subvention dépenses éligibles - CD74	Somme de Montant subvention dépenses éligibles -CNR 1316	Somme de Montant subvention dépenses éligibles -REGION 7472	Somme de Montant subvention dépenses éligibles AUTRES 748388
fonctionnement						
Affluents du Rhône						
Actions Affluents du Rhône						2 100,00
Total Affluents du Rhône						2 100,00
Contrat de Milieux						
Communication institutionnelle (faire connaitre le Syndicat)	28 300,00	12 810,00				10 000,00
Dispositifs pour les scolaires, enseignements secondaire et supérieur	6 800,00	4 200,00				
Etude opportunité captage et stockage eau du Rhône	40 000,00	0,00	32 000,00			
Expériences de nature	1 800,00	1 260,00				
Formation à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes	9 000,00	6 300,00				
Gestion des boisements de berges	40 300,00	12 090,00	6 851,00			
Installation matériel hydroéconomiques pour bâtiments publics et particuliers	10 000,00	5 000,00				
Observatoire de la qualité des eaux	47 931,10	23 965,55				
Outils pour les socio-pro : paysagistes, agri, pépiniéristes	500,00	350,00				
Plan de lutte contre les espèces invasives : Actions de lutte sur trois secteurs prioritaires + espèces peu implantées	46 000,00	13 500,00	3 150,00			
Renforcer la collaboration avec les services publics de l'eau et plus largement les collectivités	1 284,00	898,80				
Renouvellement DIG	30 000,00	9 000,00	0,00			
Stratégie foncière EDL Bonlieu	3 600,00	2 100,00	300,00			
Suivi QMNA5 Flon et Fornant - projet step CCG	12 000,00					
ZH Clef des Faux et Nantafond	4 800,00	0,00	0,00			
ZH La Caille	3 960,00	0,00	792,00			
ZH Sappey	4 100,80	0,00	0,00			
Total Contrat de Milieux	290 375,90	91 474,35	43 093,00			10 000,00
CTENS						
Restauration des zones humides Plateau des Bornes	36 757,00					
Total CTENS	36 757,00					
Gestion Mesures Compensatoires						
ZH La Lachair						1 344,00
Total Gestion Mesures Compensatoires						1 344,00
NATURA 2000						
Mise en oeuvre du DOCOB N2000 Usse	8 620,00				8 620,00	
Total NATURA 2000	8 620,00				8 620,00	
PAEC						
Mise en oeuvre du PAEC Salève Vuache Usse	288,00					
Total PAEC	288,00					
Total fonctionnement	336 040,90	91 474,35	43 093,00		8 620,00	13 444,00
investissement						
Contrat de Milieux						
Aménagement de zones d'abreuvement sur les ruisseaux à écrevisses patrimoniales (subv équipmt)	3 902,08					
Aménagement du Castran dans sa traversée de Frangy	38 446,00	0,00	16 019,17			
Aménagement du Fornant (subv d'équipmt)	4 959,00					
Aménagement et renaturation des Petites Usse (subv d'équipmt)	16 900,64					
Dispositifs pour les scolaires, enseignements secondaire et supérieur	8 000,00	5 600,00				
Gestion des boisements de berges	15 000,00	4 500,00	2 550,00			
Observatoire des prélèvements et des usages	38 400,00	22 400,00	3 200,00			
Panneaux péda véloroute	19 653,60	4 913,40	8 189,00			
Pilotage du Contrat -Matériel	5 000,00	2 076,45				
Plan de lutte contre les espèces invasives : Actions de lutte sur trois secteurs prioritaires + espèces peu implantées	18 000,00	5 400,00	1 260,00			
Pose de système antifranchissement pour les écrevisses invasives (Pacifastacus leniusculus)	5 760,00	1 728,00	2 880,00			
Restauration hydromorphologique Bonlieu	528 253,46	64 400,00	9 200,00			
Stratégie foncière CASTRAN	6 000,00	0,00	500,00			
Stratégie foncière EDL Aval Usse	6 240,00	70 239,42	470,00			
Stratégie foncière EDL Bonlieu	24 232,95	14 163,89	1 883,91			
Stratégie foncière zones humides	8 544,60	17 520,79	0,00			
ZH Bovinens Dérenches	17 016,00	7 250,00	4 350,00			
ZH Challonges	2 400,00	1 000,00	600,00			
ZH Challonges (subv équipmt)	1 520,00					
ZH Clef des Faux et Nantafond	720,00	300,00	180,00			
ZH Mercanton	36 000,00	15 000,00	9 000,00			
ZH Sappey	2 617,25	1 090,52	654,31			
ZH Torrent de Seyssel	5 880,00	3 528,00		1 234,80		
ZH Torrent de Seyssel (subv équipmt)	4 698,70					
ZH Vorziers Tirnan	4 280,00	2 140,00	1 284,00			
Total Contrat de Milieux	822 424,28	243 250,46	62 220,39		1 234,80	
Hors Contrat de Milieux						
ZH Sources du Flon	7 800,00	3 900,00	2 340,00			
Total Hors Contrat de Milieux	7 800,00	3 900,00	2 340,00			
Total investissement	830 224,28	247 150,46	64 560,39		1 234,80	
Total général	1 166 265,18	338 624,81	107 653,39		8 620,00	13 444,00

Annexe 2 – Détails des opérations effectuées pour le compte de tiers, au titre du Natura 2000 et du Contrat de Milieux

Étiquettes de lignes	Somme de Coût Projet Prévi (€) TTC	Somme de RAC SYR'USSES (€) au c/204
Aménagement de zones d'abreuvement sur les ruisseaux à écrevisses patrimoniales		
Pose abreuvoirs + clotures + plantations ripisylve+passage à gué M DUPARC	2 539,20 €	507,84 €
Pose abreuvoirs + clotures + plantations ripisylve+passage à gué M VERON	13 952,00 €	2 790,40 €
Pose abreuvoirs + clotures + plantations ripisylve+passage à gué Mme MARMOUX	3 019,20 €	603,84 €
Total Aménagement de zones d'abreuvement sur les ruisseaux à écrevisses patrimoniales	19 510,40 €	3 902,08 €
Aménagement du Fornant pour restaurer la continuité écologique		
Etude sur la restauration de la continuité p/r conduite AEP - travaux effectués d'office	16 530,00 €	4 959,00 €
Total Aménagement du Fornant pour restaurer la continuité écologique	16 530,00 €	4 959,00 €
Aménagement et renaturation des Petites Ussees dans le cadre d'une opération d'aménagement		
Levés Géotechniques - travaux effectués d'office	3 795,60 €	759,12 €
Moe complète et Dossiers Réglementaires - travaux effectués d'office	75 912,00 €	15 182,40 €
Publication marché travaux - travaux effectués d'office	1 000,00 €	200,00 €
SPS - travaux effectués d'office	3 795,60 €	759,12 €
Total Aménagement et renaturation des Petites Ussees dans le cadre d'une opération d'aménagement	84 503,20 €	16 900,64 €
Mise en oeuvre du DOCOB N2000 Ussees		
installation de mobilier pédagogique - travaux effectués d'office	10 260,00 €	- €
Aménagement d'un abreuvoir déporté - travaux exécutés d'office - La Combe ruisseau Héry	4 800,00 €	- €
Aménagement d'un abreuvoir déporté - travaux exécutés d'office - moulin d'Héry, ruisseau héry	4 800,00 €	- €
Conception, fabrication de mobilier pédagogique - travaux effectués d'office	13 202,40 €	- €
Total Mise en oeuvre du DOCOB N2000 Ussees	33 062,40 €	- €
ZH Challonges		
Suivi des effets de la gestion (suivi Rhoméo) - travaux effectués d'office	1 600,00 €	320,00 €
Travaux de restauration hydraulique - travaux effectués d'office	6 000,00 €	1 200,00 €
Total ZH Challonges	7 600,00 €	1 520,00 €
ZH Torrent de Seyssel		
Levés topo post-travaux - travaux effectués d'office	2 280,00 €	433,20 €
Suivi effets des travaux (hydrologie)-travaux effectués d'office	14 640,00 €	2 781,60 €
Suivi population amphibiens-travaux effectués d'office	610,00 €	115,90 €
Travaux de restauration-travaux effectués d'office	7 200,00 €	1 368,00 €
Total ZH Torrent de Seyssel	24 730,00 €	4 698,70 €
Total général	185 936,00 €	31 980,42 €

Annexe 4 – Sous-détails des chapitres pour le vote du budget primitif 2024

	Objet de la dépense de fonctionnement	CHARGES STRUCTURE ET REMUNERATION	CHARGES LIEES A L'ACTIVITE	BP 2024 PROPOSE
011	Charges à caractère général	51 000,00 €	335 752,90 €	386 752,90 €
60	Achats	6 500,00 €	183 677,80 €	190 177,80 €
6041	Achats d'étude (hors terrains à aménager)			0,00 €
6042	Achats de prestations de services		172 677,80 €	172 677,80 €
60612	Energie electricité			0,00 €
60622	Carburants	2 500,00 €		2 500,00 €
60631	Fournitures d'entretien	600,00 €		600,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00 €		1 000,00 €
60636	Habillement et Vêtements de travail	200,00 €	1 000,00 €	1 200,00 €
6064	Fournitures administratives	2 200,00 €		2 200,00 €
6068	Autres matières et fournitures			0,00 €
6078	Autres marchandises		10 000,00 €	10 000,00 €
61	Services extérieurs	28 550,00 €	133 931,10 €	162 481,10 €
611	Contrat de prestations de services	2 150,00 €		2 150,00 €
6132	Locations immobilières	9 600,00 €		9 600,00 €
61358	Locations mobilières (autres que matériel roulant)	1 500,00 €		1 500,00 €
615221	Entretien de bâtiments publics			0,00 €
61524	Entretien de bois et forêts		3 960,00 €	3 960,00 €
61551	Matériel roulant (entretien voiture)	1 000,00 €		1 000,00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers			0,00 €
6156	Maintenance	8 300,00 €		8 300,00 €
6161	Primes d'assurance-Multirisques (bâtiments+RC PRO+vehicules)	5 000,00 €		5 000,00 €
6168	Primes d'assurance-Autres			0,00 €
617	Etudes et recherches (Etudes, Observatoires qui ne visent pas d'investissement)		129 971,10 €	129 971,10 €
6182	Documentation générale et technique			0,00 €
6184	Organismes de formation	1 000,00 €		1 000,00 €
62	Autres services extérieurs	14 900,00 €	18 144,00 €	33 044,00 €
6225	Indemnités au comptable			0,00 €
62268	Autres Honoraires, conseils			0,00 €
6228	Honoraires divers			0,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux		3 600,00 €	3 600,00 €
6231	Annonces et insertions		960,00 €	960,00 €
6232	Fêtes et cérémonies			0,00 €
6233	Foires et expositions			0,00 €
6234	Réceptions (nouveau compte M57)	1 600,00 €	2 600,00 €	4 200,00 €
6236	Catalogues et imprimés			0,00 €
6237	Publications		8 684,00 €	8 684,00 €
6238	Divers (sous groupe Publication)	200,00 €	2 000,00 €	2 200,00 €
6241	Transport de biens			0,00 €
6251	Voyages, déplacements et missions	1 100,00 €		1 100,00 €
6257	Réceptions (devient 6234 en M57)	0,00 €		0,00 €
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00 €	300,00 €	1 800,00 €
6262	Frais de télécommunications	3 000,00 €		3 000,00 €
627	Autres services bancaires	500,00 €		500,00 €
6281	Concours divers (cotisations,...)	7 000,00 €		7 000,00 €
62875	Remboursement aux communes			0,00 €
62876	Remboursement aux GFP de rattachement			0,00 €
63	Impôts et taxes	1 050,00 €	0,00 €	1 050,00 €
63512	Taxes foncières	1 000,00 €		1 000,00 €
637	Autres impôts	50,00 €		50,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	361 000,00 €	0,00 €	361 000,00 €
62	Personnel extérieur au service	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6218	Autre personnel extérieur			0,00 €
63	Impôts et taxes sur rémunérations	6 210,00 €	0,00 €	6 210,00 €
6332	Cotisations au F.N.A.L (0.1%)	220,00 €		220,00 €
6336	Cotisations aux CDG et CNFPT (0.22+0.8+0.9)	5 340,00 €		5 340,00 €
6338	Contribution Solidarité Autonomie (0.3%)	650,00 €		650,00 €
64	Charges de personnel	237 850,00 €	0,00 €	237 850,00 €
64111	Personnel titulaire-Rémunération principale PT	76 000,00 €		76 000,00 €
64112	Personnel titulaire-SFT	2 600,00 €		2 600,00 €
64113	Personnel titulaire-NBI	1 550,00 €		1 550,00 €
64118	Personnel titulaire-Autres indemnités PT	22 000,00 €		22 000,00 €
64131	Personnel non titulaire-Rémunération	115 000,00 €		115 000,00 €
64132	Personnel non titulaire-SFT	2 000,00 €		2 000,00 €
64138	Personnel non titulaire-Primes et autres indemnités	18 700,00 €		18 700,00 €
64164	Prime inflation emplois d'insertion			0,00 €
64168	Autres emplois d'insertion			0,00 €
64	Charges patronales (montant global)	116 940,00 €	0,00 €	116 940,00 €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	55 500,00 €		55 500,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite (CNRACL+ IRCANTEC)	26 010,00 €		26 010,00 €
6454	Cotisations aux Assedic (Chômage)	5 200,00 €		5 200,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel VIVENTER (T et NT)	9 650,00 €		9 650,00 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux (ATIACL)			0,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie			0,00 €
6478	Autres charges sociales diverses (presta CDG+ass Stat Ircantec)	2 260,00 €		2 260,00 €
6488	Autres charges sociales (TR+Actions sociales)	18 320,00 €		18 320,00 €
065	Autres charges de gestion courante	24 800,00 €	288,00 €	25 088,00 €
65311	Indemnités Elus	22 800,00 €		22 800,00 €
65313	Cotisation Retraite Elus	1 800,00 €		1 800,00 €
65314	Cotisations sociales Elus (part patronale) + Fonpel	200,00 €		200,00 €
65548	Autres contributions	0,00 €		0,00 €
6568	Autres participations	0,00 €	288,00 €	288,00 €
6574	Subventions aux associations			0,00 €
65888	Autres			0,00 €
066	Charges Financières	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance			0,00 €
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	6 000,00 €		6 000,00 €
067	Charges Exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			0,00 €
673	Titres annulés sur exercice antérieur (trop-perçu subvention)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	442 800,00 €	336 040,90 €	778 840,90 €
042	Opérations d'ordre entre section	53 100,35 €	0,00 €	53 100,35 €
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées			0,00 €
6811	Dotations aux amortissements	53 100,35 €		53 100,35 €
023	Virement en investissement	158 219,76 €	0,00 €	158 219,76 €
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	211 320,11 €	0,00 €	211 320,11 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	654 120,11 €	336 040,90 €	990 161,01 €

1 003 578 €

Objet de la recette de fonctionnement		BP 2023 VOTE	BP 2023 REALISE	Reste à Réaliser 2023	PRODUITS STRUCTURE ET REMUNERATION	PRODUITS LIEES A L'ACTIVITE	BP 2024 PROPOSE
R 002	Excédent de fonctionnement reporté	228 418,50 €	228 418,50 €	0,00 €	200 807,76 €	0,00 €	200 807,76 €
013	Remboursements sur charges	24 280,00 €	27 092,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
629	RRR sur autres services extérieurs	0,00 €	634,00 €				0,00 €
6419	Remboursements sur charges de personnel	24 280,00 €	26 458,40 €				0,00 €
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0,00 €	0,00 €				0,00 €
6479	Remboursement sur autres charges	0,00 €	0,00 €				0,00 €
70	Produits des services	15 226,73 €	226,73 €	0,00 €	5 250,00 €	0,00 €	5 250,00 €
7078	Ventes autres marchandises	15 000,00 €	0,00 €		5 000,00 €		5 000,00 €
70878	Autres produits remboursements de frais	226,73 €	226,73 €		250,00 €	0,00 €	250,00 €
74	Dotations et participations	844 645,49 €	738 012,80 €	11 058,95 €	215 040,36 €	537 991,35 €	753 031,71 €
74718	Etat	0,00 €	0,00 €				0,00 €
7472	Région	0,00 €	12 350,18 €			8 620,00 €	8 620,00 €
7473	Départements	113 684,94 €	42 201,12 €			43 093,00 €	43 093,00 €
74748	Autres communes (Plateau des Bornes)	0,00 €	0,00 €	11 058,95 €	68 966,36 €		68 966,36 €
74758	Groupements de collectivités à Fiscalité propre (EPCI)	381 360,00 €	381 360,00 €			381 360,00 €	381 360,00 €
74778	Budget Communautaire et Fonds structurels (Natura-2000+Interreg)	20 442,00 €	17 495,91 €		21 080,00 €		21 080,00 €
747888	Autres organismes (Agence de l'Eau)	326 258,55 €	284 605,59 €		123 650,00 €	91 474,35 €	215 124,35 €
748388	Autres attributions de péréquation et de compensation (MC Famy et CC)	2 900,00 €	0,00 €		1 344,00 €	13 444,00 €	14 788,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	4 128,97 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
752	Produits gestion courante	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
75888	Autres produits gestion courante	0,00 €	4 128,97 €		6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
077	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 958,95 €	0,00 €	6 958,95 €
773	Mandats annulés	0,00 €	0,00 €		6 958,95 €	0,00 €	6 958,95 €
775	Produits des cessions des immobilisations	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	1 112 570,72 €	997 879,40 €	11 058,95 €	434 057,07 €	537 991,35 €	972 048,42 €
7761	Différences sur réalisations (négatives) transférées en invest.	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
777	Amortissements subvention équipement	20 470,29 €	20 470,29 €		20 470,29 €	0,00 €	20 470,29 €
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	20 470,29 €	20 470,29 €	0,00 €	20 470,29 €	0,00 €	20 470,29 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 133 041,01 €	1 018 349,69 €	11 058,95 €	454 527,36 €	537 991,35 €	992 518,71 €

1 003 578 €

Objet de la dépense d'investissement		BP 2023 VOTE	BP 2023 REALISE	Reste à Réaliser 2023	CHARGES INVESTISSEMENT STRUCTURELS	CHARGES LIEES A L'ACTIVITE	BP 2024 PROPOSE
1641	Emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	214 999,83 €	76 341,89 €	4 026,00 €	0,00 €	196 086,00 €	196 086,00 €
2031	Frais d'études (effectué par des tiers en vue de la réalisation d'investissement)	209 599,83 €	76 050,29 €	4 026,00 €		193 286,00 €	193 286,00 €
2033	Frais d'insertion	5 400,00 €	0,00 €			2 800,00 €	2 800,00 €
2051	Concessions, brevets, licences, logiciels	0,00 €	291,60 €				0,00 €
21	Immobilisations corporelles	315 655,90 €	113 243,64 €	52 143,80 €	0,00 €	160 471,15 €	160 471,15 €
2111	Terrains nus (acquisitions foncières)	137 608,12 €	103 241,64 €	52 143,80 €		36 977,55 €	36 977,55 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains						0,00 €
2145	Aménagements sur sol d'autrui	145 047,78 €	6 468,00 €			5 760,00 €	5 760,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	30 000,00 €	0,00 €			46 680,00 €	46 680,00 €
21721	Plantations d'arbres et arbustes					33 000,00 €	33 000,00 €
21728	Autres agencements et aménagements					5 400,00 €	5 400,00 €
21828	Matériel de transport	0,00 €					0,00 €
21838	Matériel informatique	3 000,00 €	3 534,00 €			3 000,00 €	3 000,00 €
21848	Mobilier	0,00 €	0,00 €			2 000,00 €	2 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €			27 653,60 €	27 653,60 €
23	Immobilisations en cours	254 988,42 €	20 194,00 €	12 086,40 €	0,00 €	441 686,71 €	441 686,71 €
2312	Agencement et aménagement de terrain	51 661,81 €				420 253,46 €	420 253,46 €
2313	Constructions	0,00 €					0,00 €
2314	Constructions sur sol d'autrui (ins géné, agcts, amngts)	203 326,61 €	20 194,00 €	12 086,40 €		21 433,25 €	21 433,25 €
2315	Matériel et outillage en cours	0,00 €					0,00 €
2317	Travaux effectués sur des zones appartenant aux communes	0,00 €					0,00 €
2318	Autres immos corporelles en cours	0,00 €					0,00 €
20	Dépenses imprévues Investissement	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4541	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	185 936,00 €	185 936,00 €
4541-01	Natura 2000- Aménagement d'un abreuvoir déporté - La Combe ruisseau Hérv					4 800,00 €	4 800,00 €
4541-02	Natura 2000 -Aménagement d'un abreuvoir déporté - moulin d'Hérv. ruisseau hérv					4 800,00 €	4 800,00 €
4541-03	Natura 2000 - Sentier du Crêt Pollet					23 462,40 €	23 462,40 €
4541-MA9	Aménagement des Petites Ussets (FA MA9)					84 503,20 €	84 503,20 €
4541-MA13	Restauration continuité écologique - Fornant (FA MA13)					16 530,00 €	16 530,00 €
4541-MA17	Marais de Challonges (FA MA17)					7 600,00 €	7 600,00 €
4541-MA20	Zone Humide Torrent des Ussets Seyssel (FA MA20)					24 730,00 €	24 730,00 €
4541-MA21V	Aménagement Abreuvoir Véron (FA MA21)					13 952,00 €	13 952,00 €
4541-MA21D	Aménagement Abreuvoir Duparc (FA MA21)					2 539,20 €	2 539,20 €
4541-MA21M	Aménagement Abreuvoir Marmoux (FA MA21)					3 019,20 €	3 019,20 €
4581	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	352 669,13 €	105 274,46 €	129 956,59 €	0,00 €	223 829,76 €	223 829,76 €
458101	OPERATION SOUS MANDAT Plateau des Bornes CTENS	276 949,13 €	80 164,46 €	129 956,59 €		148 109,76 €	148 109,76 €
458102	OPERATION SOUS MANDAT Affluents du Rhône (CCUR)	15 720,00 €	0,00 €			15 720,00 €	15 720,00 €
458103	OPERATION SOUS MANDAT Routes CD74	34 890,00 €	0,00 €			60 000,00 €	60 000,00 €
458104	OPERATION SOUS MANDAT Etude hydraulique CCFU	25 110,00 €	25 110,00 €			0,00 €	0,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	1 138 313,28 €	315 053,99 €	198 212,79 €	0,00 €	1 208 009,62 €	1 208 009,62 €
040	Opérations d'ordre entre sections	20 470,29 €	20 470,29 €	0,00 €	20 470,29 €	0,00 €	20 470,29 €
13912	Région	2 086,16 €	2 086,16 €		2 086,16 €		2 086,16 €
13918	Autres	18 384,13 €	18 384,13 €		18 384,13 €		18 384,13 €
192	Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation	0,00 €	0,00 €				0,00 €
041	Opérations patrimoniales en investissement	35 968,59 €	22 056,59 €	0,00 €	0,00 €	31 980,42 €	31 980,42 €
20422	Subv pers. droit privé - bâtiments et installations					31 980,42 €	31 980,42 €
2111	Terrains nus (acquisitions foncières)	20 548,59 €	17 976,59 €				0,00 €
2145	Aménagements sur sol d'autrui	4 080,00 €	4 080,00 €				0,00 €
2314	Constructions sur sol d'autrui (ins géné, agcts, amngts)	11 340,00 €	0,00 €				0,00 €
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	56 438,88 €	42 526,88 €	0,00 €	20 470,29 €	31 980,42 €	52 450,71 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 194 752,16 €	357 580,87 €	198 212,79 €	20 470,29 €	1 239 990,04 €	1 260 460,33 €

1 458 673 €

	Objet de la recette d'investissement	BP 2023 VOTE	BP 2023 REALISE	Reste à Réaliser 2023	RECETTES INVESTISSEMENT STRUCTURELS	RECETTES LIEES A L'ACTIVITE	BP 2024 PROPOSE
10	Dotations Fonds divers réserves	423,81 €	423,81 €	0,00 €	423,81 €	0,00 €	423,81 €
10222	F.C.T.V.A	423,81 €	423,81 €		423,81 €		423,81 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €				0,00 €
13	Subventions d'investissement	316 952,76 €	124 405,58 €	33 042,14 €	0,00 €	312 945,65 €	312 945,65 €
1311	Etat	0,00 €					0,00 €
1312	Région (subv équip transférable)	3 178,84 €	2 937,13 €				0,00 €
1313	Département (subv équip transférable)	61 397,51 €	11 730,00 €	-11 411,81 €		62 206,48 €	62 206,48 €
1316	Autres établissements publics locaux (CNR)	2 000,00 €	0,00 €			1 234,80 €	1 234,80 €
1317	Budget communautaire et fonds structurel	0,00 €					0,00 €
1318	AUTRES-Agence de l'Eau (subv équip transférable)	216 458,81 €	55 336,00 €	14 783,40 €		145 226,37 €	145 226,37 €
1322	Region	0,00 €	0,00 €				0,00 €
1323	Département	4 321,90 €	37 766,45 €	14 758,71 €		2 353,91 €	2 353,91 €
1324	Participation communes	0,00 €					0,00 €
13251	Participation intercommunalités	0,00 €					0,00 €
1328	Autres AERMC	29 595,70 €	16 636,00 €	14 911,84 €		101 924,09 €	101 924,09 €
1641	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	2 653,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2128	Autres agencements	0,00 €					0,00 €
2148	Constructions sur sol d'autrui	0,00 €					0,00 €
2183	Matériel informatique	0,00 €		2 653,20 €			0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00 €					0,00 €
2315	Installations	0,00 €					0,00 €
4542	Opération pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	153 955,58 €	153 955,58 €
4542-01	Natura 2000- Aménagement d'un abreuvoir déporté - La Combe ruisseau Héry					4 800,00 €	4 800,00 €
4542-02	Natura 2000 -Aménagement d'un abreuvoir déporté - moulin d'Héry, ruisseau héry					4 800,00 €	4 800,00 €
4542-03	Natura 2000 - Sentier du Crêt Pollet					23 462,40 €	23 462,40 €
4542-MA9	Aménagement des Petites Usse (FA MA9)					67 602,56 €	67 602,56 €
4542-MA13	Restauration continuité écologique - Fornant (FA MA13)					11 571,00 €	11 571,00 €
4542-MA17	Marais de Challonges (FA MA17)					6 080,00 €	6 080,00 €
4542-MA20	Zone Humide Torrent des Usse Seyssel (FA MA20)					20 031,30 €	20 031,30 €
4542-MA21V	Aménagement Abreuvoir Véron (FA MA21)					11 161,60 €	11 161,60 €
4542-MA21D	Aménagement Abreuvoir Duparc (FA MA21)					2 031,36 €	2 031,36 €
4542-MA21M	Aménagement Abreuvoir Marmoux (FA MA21)					2 415,36 €	2 415,36 €
4582	Opération pour compte de tiers	447 407,94 €	308 059,54 €	55 441,26 €	0,00 €	298 345,08 €	298 345,08 €
458201	OPERATION SOUS MANDAT Plateau des Bornes CTENS	371 687,94 €	282 949,54 €	55 441,26 €		222 625,08 €	222 625,08 €
458202	OPERATION SOUS MANDAT Ruisseaux du Rhône (CCUR)	15 720,00 €	0,00 €			15 720,00 €	15 720,00 €
458203	OPERATION SOUS MANDAT Routes CD74	34 890,00 €	0,00 €			60 000,00 €	60 000,00 €
458204	OPERATION SOUS MANDAT Etude hydraulique CCFU	25 110,00 €	25 110,00 €			0,00 €	0,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	204 565,24 €	204 565,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	358 565,86 €
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	969 349,75 €	637 454,17 €	91 136,60 €	423,81 €	765 246,31 €	1 124 235,98 €
40	Opérations d'ordre entre sections	56 637,93 €	56 635,97 €	0,00 €	53 100,35 €	0,00 €	53 100,35 €
28031	Frais d'études	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €
280415	Subventions d'équipement	0,00 €	0,00 €				0,00 €
2805	Concessions et droits similaires	0,00 €	0,00 €		934,80 €		934,80 €
28128	Autres agencements	22 181,00 €	22 181,00 €		21 173,00 €		21 173,00 €
28145	Installations générales, agencements, aménagements				975,20 €		975,20 €
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	16 860,91 €	16 860,91 €		16 860,91 €		16 860,91 €
28158	Autres matériels et outillage	1 774,32 €	1 774,32 €		1 774,32 €		1 774,32 €
281758	Autres installations	0,00 €	0,00 €				0,00 €
281783	Matériel de bureau	0,00 €	0,00 €				0,00 €
281821	Matériel de transport	6 818,00 €	6 818,00 €		6 818,00 €		6 818,00 €
281831	Matériel de bureau et informatique	4 957,28 €	3 487,28 €		3 947,00 €		3 947,00 €
281841	Mobilier	4 046,42 €	4 044,44 €		617,12 €		617,12 €
28188	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	1 470,02 €				0,00 €
28284	Mobilier	0,00 €	0,00 €				0,00 €
28288	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €				0,00 €
41	Opérations patrimoniales	35 968,59 €	22 056,59 €	0,00 €	0,00 €	31 980,42 €	31 980,42 €
4542-MA9	Aménagement des Petites Usse (FA MA9)					16 900,64 €	16 900,64 €
4542-MA13	Restauration continuité écologique - Fornant (FA MA13)					4 959,00 €	4 959,00 €
4542-MA17	Marais de Challonges (FA MA17)					1 520,00 €	1 520,00 €
4542-MA20	Zone Humide Torrent des Usse Seyssel (FA MA20)					4 698,70 €	4 698,70 €
4542-MA21V	Aménagement Abreuvoir Véron (FA MA21)					2 790,40 €	2 790,40 €
4542-MA21D	Aménagement Abreuvoir Duparc (FA MA21)					507,84 €	507,84 €
4542-MA21M	Aménagement Abreuvoir Marmoux (FA MA21)					603,84 €	603,84 €
2031	Frais d'études	35 968,59 €	22 056,59 €		0,00 €		0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	132 795,89 €	0,00 €	0,00 €	158 219,76 €	0,00 €	158 219,76 €
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	225 402,41 €	78 692,56 €	0,00 €	211 320,11 €	31 980,42 €	243 300,53 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 194 752,16 €	716 146,73 €	91 136,60 €	369 963,68 €	31 980,42 €	1 367 536,51 €

1 458 673 €



Présentation brève du budget primitif 2024

Le cadre général

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales en précisant qu'« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat de Rivières les UsseS et a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 28 février 2024.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Président (ordonnateur) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

A compter du 1^{er} janvier 2024, le Syr'UsseS a opté pour la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée.

Le compte administratif 2023

Sections	Prévisions 2023	RESULTATS ANTERIEURS 2022	REALISATIONS	RESULTAT CUMULE D'EXECUTION	RESTE A REALISER	RESULTATS ANTERIEURS 2023
		Résultats cumulés au 31/12/2022 (hors RAR 2022)	de l'exercice écoulé 2023 (= mandats et titres liquidés)	au 31/12/2023 = réalisations 2023 + report	Au 31/12/2023	Au 31/12/2023
		(a)	(b)	(a) + (b) = (c)	(d)	(e) = (c) + (d)
Fonctionnement						
Recettes (1)	1 133 041,01	228 418,50	789 931,19	1 018 349,69	11 058,95	1 029 408,64
Dépenses (2)	1 133 041,01		817 541,93	817 541,93	13 416,66	830 958,59
Résultat de fonctionnement (1) - (2)	-	228 418,50	27 610,74	200 807,76	2 357,71	198 450,05
Investissement						
Recettes (1)	1 194 752,16	204 565,24	511 581,49	716 146,73	91 136,60	807 283,33
Dépenses (2)	1 194 752,16		357 580,87	357 580,87	198 212,79	555 793,66
Résultat d'investissement (1) - (2)	-	204 565,24	154 000,62	358 565,86	107 076,19	251 489,67
Recettes Investissement + Fonctionnement	2 327 793,17	432 983,74	1 301 512,68	1 734 496,42	102 195,55	1 836 691,97
Dépenses Investissement + Fonctionnement	2 327 793,17	-	1 175 122,80	1 175 122,80	211 629,45	1 386 752,25
Résultat total (Investissement + Fonctionnement)	-	432 983,74	126 389,88	559 373,62	109 433,90	449 939,72

Le résultat cumulé global des deux sections est conforme aux prévisions présentées au débat d'orientation budgétaire du 28 février 2024 à savoir un montant de 449 939,72€ (en rappelant qu'il tient compte des restes à réaliser).

L'ensemble des résultats des deux sections seront repris dans le budget primitif 2024.

La section de fonctionnement

Pour le budget principal, la section de fonctionnement est de 1 003 577,67€, se répartissant de la manière suivante :

CHARGES (dépenses) :

- **Charges à caractère général :**

Charges de structure : en augmentation par rapport à l'année dernière, passant de 43 000€ à 51 000€. Cette augmentation est basée sur le réalisé 2023 en tenant compte de l'inflation et de l'augmentation des frais fixes.

Charges liées à l'activité fixées à 335 752,90 €, en très légère diminution par rapport à 2023 (360 258€).

- **Charges de personnel :**

L'enveloppe est de 361 000€ et prévoit la rémunération des 8 agents et des 2 stagiaires accueillis sur l'année. Elle est plus élevée de 13% par rapport à l'année dernière (319 013,67€).

- **Autres charges de gestion courante :**

Cela comporte l'indemnité de fonction des élus (24 800€) et une participation au projet PAEC (288€). D'un montant total de 25 088€, cette enveloppe est en augmentation par rapport à l'année dernière de 28% (19 308€) s'expliquant par une année civile non complète d'indemnisation des élus.

- **Charges financières :**

Charges en hausse de 6 000€ soit 257% (1 680€ en 2023) en raison de l'augmentation des taux d'intérêts pour le remboursement de la ligne de trésorerie.

- **Charges exceptionnelles :**

Il s'agit de trop-perçu de subvention, sur exercice antérieur, d'un montant de 13 416 €.

- **Dotations aux provisions :**

53 100,35€ de dotations aux amortissements.

- **Virement à la section d'investissement :**

Une somme de 158 219,76€ est prévue (autofinancement).

PRODUITS (recettes) :

Le budget de fonctionnement s'équilibre avec 1 003 577,67€ de recettes réparti comme suit:

- **Dotations et participations :**

Ce chapitre d'un montant de 753 031,71 € regroupe la cotisation des EPCI membres à hauteur de 381 360 €, mais aussi les subventions publiques liées aux postes et aux charges de structures de 215 040,36 € et les subventions liées à l'activité de 156 631,35€. Le montant est constant par rapport à 2023 (738 012€).

- **Produits des services :**

5 250€ prévues pour la vente des matériels hydro-économiques et la refacturation d'un logiciel.

- **Autres produits de gestion courante :**

6 000€ sur les tickets restaurant pour le personnel

- **Excédent de fonctionnement reporté**

Il est de 200 807, 76 € pour l'exercice 2023, contre 228 418,5 € l'année dernière.

- **Produits exceptionnels :**

De 6 958,95€, cela correspond à la subvention sur des actions relatives à l'acquisition foncière dont la charge est passée en c/2 pour l'année 2024.

- **Amortissements subvention équipement :**

Pour un montant de 20 470,29€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES DE L'EXERCICE				RECETTES DE L'EXERCICE			
OPERATIONS REELLES							
	Reste à réaliser 2023	Proposition du Président	BP 2024		Reste à réaliser 2023	Proposition du Président	BP 2024
011 Charges à caractère général	0,00 €	386 752,90 €	386 752,90 €	74 Dotations et participations	11 058,95 €	753 031,71 €	764 090,66 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	361 000,00 €	361 000,00 €	013 Remboursements sur charge	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65 Autres charges de gestion courante	0,00 €	25 088,00 €	25 088,00 €	70 Produits des services	0,00 €	5 250,00 €	5 250,00 €
66 Charges financières (remb. des intérêts)	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	75 Autres produits de gestion courante	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	13 416,66 €	0,00 €	13 416,66 €	002 Excédents de fonctionnement reportés	0,00 €	200 807,76 €	200 807,76 €
022 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	77 Produits exceptionnels	0,00 €	6 958,95 €	6 958,95 €
Total dépenses réelles de l'exercice	13 416,66 €	778 840,90 €	792 257,56 €	Total recettes réelles de l'exercice	11 058,95 €	972 048,42 €	983 107,37 €
OPERATIONS D'ORDRE							
042 Opérations d'ordre entre section		53 100,35 €	53 100,35 €	042 Opérations d'ordre entre section		20 470,29 €	20 470,29 €
023 Virement à la section d'investissement (autofinancement)		158 219,76 €	158 219,76 €				0,00 €
Total des dépenses d'ordre	0,00 €	211 320,11 €	211 320,11 €	Total des recettes d'ordre	0,00 €	20 470,29 €	20 470,29 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	13 416,66 €	990 161,01 €	1 003 578 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	11 058,95 €	992 518,71 €	1 003 578 €

La section d'investissement

Pour le budget principal, la section d'investissement est de 1 458 673,12 € où l'équilibre en recettes et dépenses a été obtenu avec les restes à réaliser 2023, les excédents reportés et la réalisation prévue en 2024.

CHARGES (dépenses) :

- **Restes à réaliser 2023 :**

Les restes à réaliser sont des dépenses initialement prévues en 2023 et reportées pour tout ou partie en 2024 pour un montant de 198 212,79€.

- **L'activités d'investissement :**

D'un montant de 1 208 009,62 €, il s'agit de toute l'activité du syndicat, y compris les opérations sous mandat et les opérations pour le compte de tiers. 315 053,99 € ont été réalisés l'année 2023.

- **Les opérations d'ordre :**

D'un montant de 52 450,71€, cela correspond aux immobilisations et à la subvention d'équipement pour équilibrer les opérations pour le compte de tiers.

PRODUITS (recettes)

- **Restes à réaliser 2023 :**

D'un montant de 91 136,60€ et s'agissant de subventions d'investissement pas encore perçues par le syndicat.

- **FCTVA**

D'un montant de 423,81€ pour 2024.

- **Subventions d'investissement**

D'un montant total de 797 226,73 €, elles comportent les subventions pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage directe du syndicat et les subventions pour le compte de tiers et sous mandat. 637 454,17 € ont été comptabilisés en recette pour 2023.

- **Excédent d'investissement reporté**

D'un montant de 358 565,86€. Il était de 204 565,24€ en 2023.

- **Opération d'ordre entre section**

Il s'agit de recettes d'amortissement pour un montant de 53 100,35€.

- **Virement de la section de fonctionnement**

Pour 158 219,76€.

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES DE L'EXERCICE				RECETTES DE L'EXERCICE			
OPERATIONS REELLES							
	Reste à réaliser 2023	Proposition du Président	BP 2024		Reste à réaliser 2023	Proposition du Président	BP 2024
1641 Emprunts (remboursement du capital)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10222 F.C.T.V.A	0,00 €	423,81 €	423,81 €
20 Immobilisations incorporelles	4 026,00 €	196 086,00 €	200 112,00 €	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	52 143,80 €	160 471,15 €	212 614,95 €	13 Subventions d'investissement	33 042,14 €	312 945,65 €	345 987,79 €
23 Immobilisations corporelles en cours	12 086,40 €	441 686,71 €	453 773,11 €	16 Emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				21 Immobilisations corporelles	2 653,20 €	0,00 €	2 653,20 €
454 Travaux exécutés d'office (DIG)	0,00 €	185 936,00 €	185 936,00 €	454 Travaux exécutés d'office (DIG)	0,00 €	153 955,58 €	153 955,58 €
458 Total des opérations sous mandat	129 956,59 €	223 829,76 €	353 786,35 €	458 Total des opérations sous mandat	55 441,26 €	298 345,08 €	353 786,34 €
001 Déficit d'investissement reporté		0,00 €	0,00 €	001 Excédent d'investissement reporté	0,00 €	358 565,86 €	358 565,86 €
Total dépenses réelles de l'exercice	198 212,79 €	1 208 009,62 €	1 406 222,41 €	Total recettes réelles de l'exercice	91 136,60 €	1 124 235,98 €	1 215 372,58 €
OPERATIONS D'ORDRE							
040 Opérations d'ordre entre section	0,00 €	20 470,29 €	20 470,29 €	040 Opérations d'ordre entre section	0,00 €	53 100,35 €	53 100,35 €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €	31 980,42 €	31 980,42 €	041 Opérations patrimoniales	0,00 €	31 980,42 €	31 980,42 €
				021 Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)		158 219,76 €	158 219,76 €
Total des dépenses d'ordre	0,00 €	52 450,71 €	52 450,71 €	Total des recettes d'ordre	0,00 €	243 300,53 €	243 300,53 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	198 212,79 €	1 260 460,33 €	1 458 673 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	91 136,60 €	1 367 536,51 €	1 458 673 €

Vue d'ensemble du budget :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 003 577,67	1 003 577,67
Section d'investissement	1 458 673,12	1 458 673,12
TOTAL	2 462 250,79	2 462 250,79

Annexe 5 : Règlement du concours photo amateurs 2024

<p style="text-align: center;">Règlement général pour le concours de photographie Syndicat de Rivière les Ussees Année 2024</p>
--

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU CONCOURS PHOTOS

Le Syndicat de Rivières Les Ussees, situé à Bassy (107 Route de l’Eglise 74 910 BASSY – SIRET : 200 012 102 00022) organise un concours de photographie, dans le cadre de l’exposition photographique itinérante *Ici coulait une rivière, les Ussees*, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – DÉLAIS

Le concours aura lieu du 1^{er} mai 2024 à 8h00 au 1^{er} septembre 2024 à 18h00, date limite de dépôt des dossiers.

ARTICLE 3 – CATÉGORIES ET THÈMES DU CONCOURS PHOTO

Le concours comprend deux catégories de participants :

- Catégorie jeunes (moins de 18 ans)
- Catégorie adultes (plus de 18 ans)

Les thèmes du concours sont les suivants :

- **Catégorie jeunes : la faune et la flore de la rivière**

La biodiversité est partout autour de nous, photographions là ! Ce thème invite les participants à capturer la beauté et la diversité des plantes et des animaux qui habitent la rivière les Ussees. C'est l'occasion parfaite de mettre en valeur la vie aquatique et végétale tout en respectant les lieux.

- **Catégorie adulte : de la rivière au robinet, préservons la ressource en eau**

Pour cette catégorie, nous attendons des photographies qui illustrent la préservation de la ressource en eau, en montrant le cheminement du cycle de l’eau, de la rivière jusqu’au robinet. Les participants sont encouragés à capturer des scènes mettant en valeur l’importance de protéger cette ressource vitale.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les contributions devront obligatoirement respecter le thème défini par le présent règlement afin que la participation au concours photo puisse être considérée comme valide. La participation au concours est libre et gratuite. Les membres du jury et le personnel du Syr’Ussees ne peuvent pas participer à ce concours.

Tout participant s’engage à faire parvenir une photographie dont il est lui-même l’auteur et qui n’a pas été primée dans un autre concours. Aucun plagiat et aucune photographie générée par l’intelligence artificielle ne seront tolérés. Une photographie, d’une peinture ou d’un dessin, sera refusée.

Les photographies avec les caractéristiques suivants sont autorisées : couleur, noir et blanc, vue de drone, formats portrait/paysage.

La participation est limitée à une œuvre par personne ou une œuvre pour les membres d’un même foyer.

Pour valider votre inscription, le participant doit envoyer par mail à l'adresse suivante contact@rivieres-usses.com :

- la photographie en format jpg (le fichier aura un poids minimum de 3 Mo)
- le formulaire d'inscription complété, daté et signé
- les autorisations complétées, datées et signées, si nécessaire

En cas d'impossibilité d'impression numérique, veuillez contacter le Syr'UsseS à l'adresse contact@rivieres-usses.com ou par téléphone au 04 50 20 05 05.

ARTICLE 5 – CRITÈRES DE SÉLECTION ET EXPOSITION

Le jury du concours, sous la présidence de M. Jean-Yves Mâchard, Président du Syr'UsseS, aura pour mission de sélectionner à huis clos les photographies des candidats présentées de manière anonyme. À ce titre, aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photos. Seules les personnes chargées de réceptionner les œuvres pourront connaître les noms des auteurs des clichés.

Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème du concours ou le présent règlement du concours et ses annexes.

Tout dossier incomplet, non conforme ou arrivé hors délai ne pourra être accepté.

Seront éliminées les photographies présentant un aspect litigieux, non réalisées sur le bassin versant des UsseS, portant une inscription ou bien pouvant porter tort à des personnes ou institutions tierces présentées dans la photo tant implicitement qu'explicitement. Le jury du concours se réserve le droit d'exclure les images qu'il juge ainsi inappropriées. Le Syr'UsseS se réserve également le droit d'analyser les photographies pour en détecter les niveaux de retouche. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

Pour le jour de l'exposition, et selon le nombre de participations, le Syr'UsseS se réserve la possibilité de tirer et d'exposer tous les dossiers reçus. Néanmoins, les photos primées feront nécessairement l'objet d'un tirage et d'une exposition.

ARTICLE 6 – PRIX ET RÉCOMPENSES

Les participants seront invités par courriel et/ou par téléphone à la remise des résultats et des prix. Les photos sélectionnées seront exposées sur le territoire du bassin versant des UsseS à l'occasion d'un vernissage qui se tiendra **le vendredi 04 octobre 2024**.

Le jury attribue les prix suivants, pour les deux catégories :

1^{er} prix : d'une valeur d'environ 100 euros (appareil photo instantané, stage photo, livre photo, tirage, récupérateur d'eau de pluie, ...);

2^{ème} prix : d'une valeur comprise environ entre 50 et 75 euros (bons cadeaux, ...);

3^{ème} prix : d'une valeur comprise environ entre 25 et 50 euros (paniers garnis, ...).

Le jour du vernissage, les photographies exposées serviront également pour le vote « coup de cœur » du public, où le participant lauréat recevra un prix.

Toute participation donne droit à un mousseur (limiteur de débit pour le robinet), offert par le Syr'UsseS, à récupérer le jour du vernissage.

Le Syr'UsseS se réserve la possibilité de changer unilatéralement les dotations et de les substituer par d'autres en cas de problèmes, de disponibilité ou de nécessité.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit. Les gagnants renoncent à réclamer au Syr'UsseS tout dédommagement résultant d'un éventuel préjudice ou dommage occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation des lots.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉS ET DROITS PHOTOGRAPHIQUES

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur la photographie présentée. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les participants garantissent, en outre, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et des lieux privés photographiés. Toute photographie pour laquelle une autorisation de droit à l'image est rendue nécessaire devra être accompagnée de ladite autorisation.

Le Syndicat de Rivières les UsseS décline toute responsabilité concernant des réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos ou images envoyées.

ARTICLE 7.1 – CESSION DE DROITS D'AUTEURS

Les participants acceptent d'ores et déjà de concéder au Syr'UsseS, à titre gratuit, le droit d'utiliser les photographies pour illustrer les publications digitales ou papier du Syndicat (Facebook, newsletters, site Internet, rapport annuel, etc.), à l'issue du concours photos, sous réserve de la mention du nom de l'auteur de la photographie.

Le Syr'UsseS s'engage à :

- ne pas dénaturer les photographies soumises dans le cadre du concours photo ;
- respecter la paternité de l'auteur de la photographie en mentionnant systématiquement son nom lorsque la photographie fera l'objet d'une reproduction ou d'une représentation.

Le participant déclare détenir la propriété régulière, exclusive, pleine et entière de la photographie. A ce titre, le participant garantit le Syndicat contre tout recours amiable et contentieux au titre des droits de propriété intellectuelle et de la responsabilité.

L'auteur de la photo renonce à réclamer une quelconque rémunération lorsque le syndicat fait usage de sa photo, étant donné qu'il s'agit dans ce cadre d'une utilisation non commerciale.

ARTICLE 7.2 – DONNEES PERSONNELLES

Le responsable de traitement des données personnelles est le Syndicat de Rivières les UsseS, représenté par son Président Jean-Yves Mâchard. Pour toutes questions relatives au traitement des données personnelles, vous pouvez contacter le Syndicat au 04 50 20 05 05 ou par mail à contact@rivieres-usses.com.

Le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre du concours photo amateurs est établi en conformité avec les dispositions du Règlement général pour la protection des données à caractère personnel (RGPD) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés » dans sa dernière version.

Le traitement des données personnelles a pour finalité la participation au concours photo ainsi que le contact et/ou la communication dans le cadre strict du concours et

L'identification des photographies lauréates et de leurs auteurs en vue d'une communication bilan de l'évènement et la réutilisation des photographies à but non commerciale.

Les données personnelles sont traitées exclusivement par les personnes en charge du concours au sein du Syr'Ussees et conservées pendant 2 ans à compter de la remise des prix. A l'issue de cette durée, elles seront effacées (sauf mention contraire de votre consentement figurant sur le formulaire d'inscription).

Les données personnelles ne seront pas vendues ou utilisées pour une autre finalité que le concours photo ou transférées vers un pays tiers à l'Union Européenne ou une organisation internationale.

Tous les participants au concours disposent conformément à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement général sur la protection des données (RGPD), d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression et d'opposition aux traitements de vos données personnelles. En justifiant de votre identité, vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à contact@rivieres-ussees.com.

ARTICLE 8 – VALIDITE

Le règlement est entré en vigueur le 1^{er} mai 2024. La participation à ce concours implique le plein accord des participants à l'acceptation du présent règlement et ses annexes, et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Le Syr'Ussees se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le concours photo. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 9 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout complément d'information, merci de contacter le Syndicat de Rivière les Ussees par mail à contact@rivieres-ussees.com ou par téléphone au 04 50 20 05 05.

Jean-Yves Mâchard,
Président du Syndicat de Rivières les Ussees
Comité Syndical du 10 avril 2024

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION CONCOURS PHOTO AMATEURS
SYR'USSES 2024**

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Adresse postale complète :

Téléphone :

Courriel :

Cochez la case correspondante.

Catégorie jeunes (âgé de moins de 18 ans)

Catégorie adultes (âgé de plus de 18 ans)

Explication de la photographie :

Date de prise de vue :

Localisation : commune (avec si possible les coordonnées GPS et/ou lieu-dit) :

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photo téléchargeable sur le site internet : www.rivieres-usses.com.

Et,

J'autorise le Syr'UsseS à conserver mes coordonnées dans le cadre exclusif du concours photo afin de me recontacter si je suis exposé-e ou primé-e ;

J'autorise le Syr'UsseS à conserver mes coordonnées au-delà de la durée du concours photo, pour recevoir des informations sur les actualités et événements du syndicat ;

Fait à le

Signature

ANNEXE 1

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Rayer les mentions inutiles.

Je soussigné(e) Mme/M.

.....

Demeurant à

.....

.....

En ma qualité de mère/père/tuteur légal

Autorise mon fils/ma fille

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

A participer au concours photo organisé par le Syndicat de Rivières Les UsseS.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photo téléchargeable sur le site internet : www.rivieres-usses.com

Fait à le

Signature

ANNEXE 2

AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIÉE SUR LA LIBRE UTILISATION DE SON IMAGE

(à reproduire autant que possible suivant le nombre de personnes sur la photo)

Rayer les mentions inutiles.

Je soussigné(e) Mme/M.

.....

Demeurant à

.....

.....

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais et suis reconnaissable ; ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel, exposition) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en sera faite dans le cadre du concours photo organisé par le Syndicat de Rivières les Usses année 2024.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à le

Signature de la personne photographiée
(Faire précéder de «lu et approuvé»)

Signature du photographe
(Faire précéder de «lu et approuvé»)